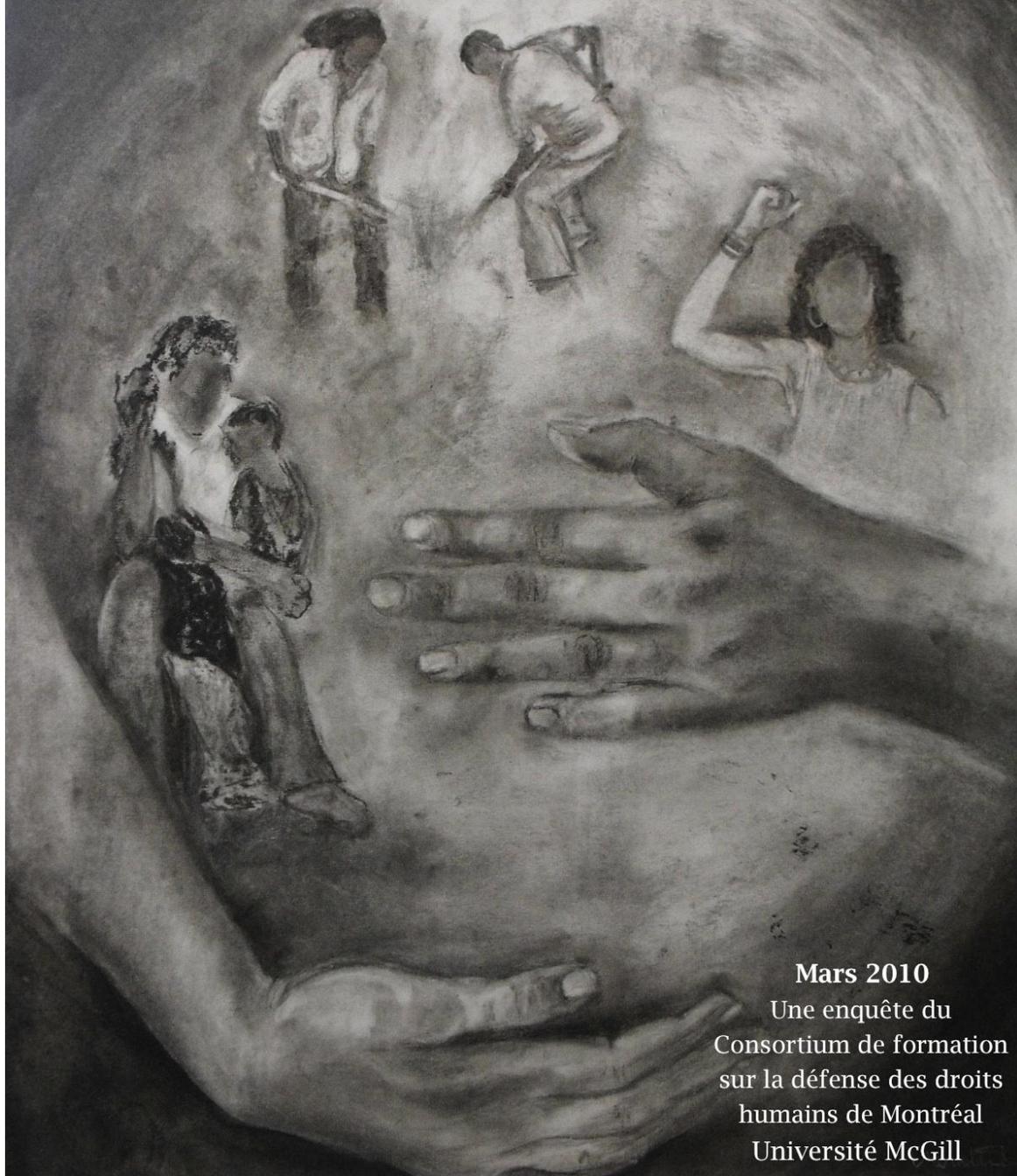


CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE MONTRÉLAISE : LES ENJEUX DU TROISIÈME MILLÉNAIRE



Mars 2010

Une enquête du
Consortium de formation
sur la défense des droits
humains de Montréal
Université McGill

VOLUME TROIS NOUVEAUX ENJEUX ET RÉSUMÉS DES ÉTUDES

Consortium de formation sur la défense des droits humains de Montréal (CFDDHM)

Étude démographique des communautés noires montréalaises

**CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE
MONTRÉALAISE : LES ENJEUX DU TROISIÈME MILLÉNAIRE**

par James L. Torczyner , Ph.D.

Collaborateurs :

Sharon Springer, M.A.
Analyste des données du recensement

Myriam Denov, Ph.D.
Amanda Grenier, Ph.D.
Nicole Ives, Ph.D.
Anne-Marie Livingstone
Fo Niemi

Conception artistique : rosalind hampton
Traduction : Henri Gazeau (Le Transcodeur inc.)

Une enquête du
Consortium de formation sur la défense des droits humains de Montréal
menée avec le soutien financier de Citoyenneté et immigration Canada

–Mars 2010 –

CFDDHM
École de service social de l'Université McGill
3506, rue Université, bureau 113
Montréal, QC, Canada H3A 2A7
Black.demographic@mcgill.ca
Tél. : (514) 398-2412
Télec. : (514) 398-7241

VOLUME TROIS



School of Social Work

Montreal Consortium for Human Rights Advocacy Training
(MCHRAT)
Consortium de formation sur la défense des droits
humains de Montréal (CFDDHM)

Remerciements

Bien des groupes et des individus ont participé à la réalisation de ce projet. Le Consortium de formation sur la défense des droits humains de Montréal désire exprimer sa gratitude à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à la réussite de l'entreprise ou offert leur soutien.

Financement

Le projet n'aurait pu voir le jour sans l'aide du **ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada**. Le CFDDHM aimerait remercier tout particulièrement M^{me} Myrlande Pierre et tous les employés du CIC de s'être engagés dans cette entreprise et de l'avoir soutenue sans discontinuer.

Impulsion

Le projet doit beaucoup aux membres de la communauté noire montréalaise qui, en acceptant notre invitation à prêter leur concours à l'équipe de recherche ou à participer aux consultations auprès de la communauté, ont su donner l'orientation voulue. Le CFDDHM aimerait exprimer sa gratitude à M. David Austin et à tous ceux et celles qui ont émis des idées ou bien voulu conduire certaines activités afin que l'entreprise serve au mieux les intérêts de la communauté noire. Voici la liste de ces précieux collaborateurs :

Maison d'Haïti
Quebec Board of Black Educators
Black Community Resource Centre/Centre de ressources de la communauté noire
Services aux communautés culturelles du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
DESTA
L'Envol des femmes
Centre de ressources de la troisième avenue
Immigrants Workers Center

Marie-Luce Ambroise (**Ralliement des infirmières et auxiliaires haïtiennes à Montréal**)
Professeure Adelle Blackett (**Université McGill**)
Bergman Fleury (**Conseil interculturel de Montréal**)
Danielle Landry (**Centre de ressources de la troisième avenue**)
Zab Mabougou (**Compagnie de danse Nyata Nyata**)
Lude Pierre (**Programme de soutien à l'école montréalaise – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**)
(Ministère de l'immigration et des communautés culturelles)
Felicia Agyekum (**Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw – Direction de la protection de la jeunesse**)
Akute Azu (**Centre de ressources de la communauté noire**)
Tyrone Benskin (**Black Theater Workshop**)
Dwight Best (**ACSioN Network Montreal, Office of Umoja Concordia**)
Phylisia Burke (**Quebec Board of Black Educators**)
Qaadira Decoteau (**Quebec Board of Black Educators**)
Grace Campbell (**L'Envol des femmes**)
Denise Pierre (**Jamaican Association of Montreal**)
John Bradley (**CLSC Saint-Henri**)
Vincia Herbert (**Bureau de l'éducation en équité sociale et diversité de l'Université McGill**)

Selena Isles (**Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs**)
Wydline Othello (**West Island Black Community Association/Association de la Communauté Noire de l'Ouest-de-l'Île**)
Latoya Morgan (**Réseau des étudiants noirs de l'Université McGill**)
Rosalind Hampton (**Black Star Big Brother Big Sister of Montreal**)
Leith Hamilton (**African Canadian Development and Prevention Network**)
Frances Waithe (**Desta Black Youth Network**)
Barkley Cineus Jr. (**Desta Black Youth Network**)
Sterling Downey (**411 Initiative For Change/Initiative 411 pour le changement**)
Lauraine Leblanc

D'autres personnes ont apporté leur contribution en mettant à notre disposition leur grande connaissance de certains dossiers, enrichissant ainsi la dimension qualitative de notre étude. Nous voulons saluer tout particulièrement l'aide que nous ont apportée **M^{mes} Myriam Denov, Ph.D., Nicole Ives, Ph.D., Anne-Marie Livingstone et Amanda Grenier, Ph.D.**, ainsi que **M. Fo Niemi**.

Le projet n'aurait pu être mené à bien sans l'aide de Recensement du Canada, qui a fourni les indispensables données quantitatives, et de M^{me} Sharon Springer, qui en a effectué l'analyse.

Personnel du CFDDHM

Pendant toute la durée du projet, de nombreux employés du CMEPSS et du CFDDHM, ainsi que des étudiants, ont réalisé un travail remarquable. Leurs noms figurent ci-dessous.

Préparation et analyse des données – Jim Torczynerr, Ph.D. et Sharon Springer

Préparation du rapport – Jim Torczyner, Myriam Denov, Nicole Ives, Fo Niemi, Anne-Marie Livingstone et Amanda Grenier

Personnes-ressources de la communauté – David Austin, Shirlette Wint et Clarence Baynes

Coordination – Nicky Aumond, Vladimir Delva, Virgile Kpodar, Heather Laird, Anna Goren, Lucie Marion, David Leduc, Jodi Michaels et Rosemary Thomas

Entrevues et transcription – Nantali Indongo, Elizabeth Diana Mohr, Abdullah Farooqi, Bogdan Smarandache, Anna Goren, Heather Laird, Elizabeth Moorhouse-Stein et Jacqueline Celemencki

Équipe de direction – Jim Torczyner, Fo Niemi, David Austin, Lucie Marion, Anna Goren, Tolu Adeniyi, Elena Toews, Charlotte McCarthy, Sarah Martin, Andrea Clegg, Alex Beveridge, Yasmine Toma, Emma Frank et Akua Carson

Enfin, nous aimerions exprimer tout particulièrement notre gratitude aux personnes qui ont pris le temps de participer au projet en tant que répondants-clés ou dans le cadre de groupes de discussion, et qui ont consacré à cette tâche une partie de leur énergie.

VOLUME 1 – PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE**Première partie – Profil démographique de la communauté noire montréalaise**

1. Répartition géographique des Noirs au Canada	7-8
1.1 Répartition des Noirs à Montréal.....	9-10
2. Structure par âge et par sexe de la communauté noire canadienne	11-17
2.1 Particularités de la structure par âge à Montréal	11-14
2.2 Proportions hommes-femmes	15-17
3. La question linguistique	13-22
3.1 Apprentissage de la langue selon le sexe et l'âge.....	21-22
4. Effets de l'immigration sur la communauté noire montréalaise	23-35
4.1 Le portrait changeant des communautés noires de Montréal	27-24
4.1.1 Les immigrants originaires des Caraïbes	28-30
4.1.2 Les immigrants originaires d'Afrique	30-31
4.1.3 Effets de l'immigration sur la structure par âge et par sexe	31-35
5. Profil socio-économique des Noirs montréalais	35-
5.1 Niveau de scolarisation.....	35-45
5.1.1 Niveau de scolarisation selon le sexe	39-41
5.1.2 Statut d'immigrant et scolarisation.....	41-45
5.2 Niveaux de revenu.....	46-75
5.2.1 Les revenus selon le sexe.....	47-49
5.2.2 Âge, sexe et revenu total	49-52
5.2.3 Niveau d'instruction et revenu total	52-56
5.2.4 Groupes de professions et revenu total.....	57-64
5.2.5 Connaissance des langues officielles et revenu total	64-65
5.2.6 Taux d'activité sur le marché du travail	65-69
5.2.7 Taux de chômage	69-72
5.2.8 Niveau de scolarité et taux de chômage.....	72-74
5.2.9 Taux d'accession à la propriété.....	74-75
6. La pauvreté chez les Noirs montréalais	76-79
6.1 La pauvreté chez les enfants	77-79
7. Structure familiale	79-88
7.1 Composition des familles	79-85
7.1.1 Structure des familles et revenu.....	80-82
7.1.2 Situation familiale des personnes âgées	82-85
7.2 Familles monoparentales.....	85-86
7.3 Familles mixtes	86-88

Deuxième partie – Les nouveaux enjeux

1. Les nouveaux enjeux	90-103
1.1 Promotion de l'égalité	91-98
1.1.1 Égalité des chances, égalité en matière d'emploi.....	92-94
1.1.2 Amélioration des perspectives économiques par la scolarisation ...	95-96
1.1.3 Favoriser la création de richesse par l'accession à la propriété.....	97-98
1.2 Comment lutter contre la fragilisation des familles	98-102
1.2.1 Le soutien apporté aux familles monoparentales	99

1.2.2 La prise en charge des enfants.....	99-100
1.2.3 Les jeunes Noirs face à la justice.....	100
1.2.4 L'assistance aux membres âgés de la communauté noire.....	101-102
1.3 Diversité et cohésion.....	102-103

VOLUME 2 – COMMUNAUTÉ NOIRE MONTRÉALAISE : PROFIL DES QUARTIERS TYPES

1. Profil des quartiers types

1.1 Répartition des Noirs à Montréal.....	5-7
1.2 Pointe-aux-Trembles.....	8-12
1.3 Anjou.....	13-18
1.4 Saint-Léonard.....	19-24
1.5 Rosemont.....	25-31
1.6 Montréal-Nord.....	32-36
1.7 Saint-Michel.....	37-41
1.8 Rivière-des-Prairies.....	42-47
1.9 Villeray.....	48-52
1.10 Parc-Extension.....	53-57
1.11 Petite-Patrie.....	58-62
1.12 Laval.....	63-68
1.13 Ahuntsic.....	69-74
1.14 Bordeaux-Cartierville.....	75-82
1.15 Ville Saint-Laurent.....	83-87
1.16 Pierrefonds.....	88-93
1.17 Pointe-Claire.....	94-98
1.18 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.....	99-104
1.19 Petite-Bourgogne et Saint-Henri.....	105-109
1.20 Verdun et Pointe-Saint-Charles.....	110-114
1.21 Côte-Saint-Paul.....	115-119
1.22 Côte-des-Neiges.....	120-125
1.23 Côte-Saint-Luc.....	126-131
1.24 Notre-Dame-de-Grâce et Montréal-Ouest.....	132-136
1.25 Lasalle.....	137-142
1.26 Lachine.....	143-147
1.27 Brossard.....	148-153
1.28 Longueuil.....	154-158

VOLUME 3 – NOUVEAUX ENJEUX ET RÉSUMÉS DES ÉTUDES

1. Les nouveaux enjeux.....	5-19
1.1 Promotion de l'égalité.....	6-13
1.1.1 Égalité des chances, égalité en matière d'emploi.....	7-10
1.1.2 Amélioration des perspectives économiques par la scolarisation ...	10-12
1.1.3 Favoriser la création de richesse par l'accèsion à la propriété.....	12-13
1.2 Comment lutter contre la fragilisation des familles.....	13-18
1.2.1 Le soutien apporté aux familles monoparentales.....	14-15
1.2.2 La prise en charge des enfants.....	15-16
1.2.3 Les jeunes Noirs face à la justice.....	16-17
1.2.4 L'assistance aux membres âgés de la communauté noire.....	17-18

1.3 Diversité et cohésion.....	18-19
2. Les organismes d'inspiration religieuse et les immigrants	20-21
3. Emploi et formation	22-24
4. Les jeunes et la justice	25-26
5. Le système éducatif	27-32
6. Les aînés.....	33-34
7. Résumé des résultats	35-44
7.1 Structure par âge et par sexe de la communauté noire canadienne.....	35-36
7.2 La question linguistique	36
7.3 Effets de l'immigration sur la communauté noire montréalaise.....	37
7.4 Profil socio-économique des Noirs montréalais.....	38-43
7.4.1 Niveau d'instruction.....	38-39
7.4.2 Niveaux de revenu	39-40
7.4.3 Niveau d'instruction et revenu total	40
7.4.4 Groupes de professions et revenu total.....	40-41
7.4.5 Connaissance des langues officielles et revenu total	41
7.4.6 Taux d'activité sur le marché du travail	42
7.4.7 Taux de chômage	42
7.4.8 Niveau de scolarité et taux de chômage.....	42
7.4.9 Taux d'accession à la propriété.....	43
7.5 Taux de pauvreté parmi les Noirs montréalais	43
7.6 Structure familiale	43-44
7.6.1 Composition des familles	43
7.6.2 Structure des familles et revenu	43-44
8. Bibliographie.....	45-48

1. Les nouveaux enjeux

L'étude que nous avons publiée en 2001, « **L'évolution de la communauté noire montréalaise : mutations et défis** », dressait le portrait d'un groupement humain au caractère bien marqué, dynamique, en pleine évolution et en rapide augmentation. Protéiforme, caractérisée par une grande diversité de courants, de cultures et de langues, la communauté noire de Montréal est le tissu vivant que forment quotidiennement les fils et les filles des colons d'autrefois, des habitants des Caraïbes et, plus récemment, des immigrants d'Afrique.

La présente étude montre que la vigoureuse croissance observée il y a neuf ans s'est poursuivie sans défaillir entre 1996 et 2006, puisque la communauté noire de Montréal a grossi de 38 % en dix ans. Elle comprend aujourd'hui 169 065 personnes. Quatre Noirs montréalais sur dix sont nés au Canada et quatre autres dans les Caraïbes (à Haïti dans 75 % des cas); un membre de la communauté sur six est d'origine africaine. Il s'agit au total de la plus importante « minorité visible » de l'île de Montréal.

L'étude de 2001 avait indiqué que, en dépit de cette grande diversité, la communauté noire était en butte à de profondes inégalités. Par rapport au reste de la population montréalaise, on y recensait une plus grande proportion de familles monoparentales, des taux de pauvreté et de chômage nettement plus élevés ainsi que des niveaux d'instruction et de revenu beaucoup plus faibles. Nous avons été surpris par ailleurs de constater que l'inégalité persistait entre Noirs et non-Noirs de même niveau d'instruction ou exerçant la même profession : souvent, des membres de la communauté noire pourtant plus qualifiés trouvaient moins facilement un emploi et gagnaient moins que des travailleurs non noirs dont le niveau d'instruction était inférieur.

Le constat s'articulait autour de trois grands thèmes (**« promotion des chances », « renforcement des familles », « diversité et cohésion »**), pour chacun desquels des recommandations avaient été formulées qui en appelaient à l'action combinée d'intervenants fédéraux, provinciaux, municipaux et de quartier, sur le modèle des partenariats entre secteur public et secteur privé. L'objectif était de promouvoir l'équité, de favoriser la stabilité des ménages et de renforcer la cohésion de la communauté noire.

L'heure étant venue de tirer des conclusions, nous allons repasser ces thèmes en revue à la lumière des données plus récentes issues du recensement de 2006 et présentées tout au long du premier volume, lequel comprenait l'analyse de 27 secteurs de Montréal représentant 85 % de sa population noire. Aux données démographiques quantitatives sont venues s'ajouter les analyses qualitatives du deuxième volume, consacré au système éducatif, aux rapports avec la justice, à l'emploi, aux personnes âgées et au rôle joué auprès des immigrants par les organismes d'inspiration religieuse. Ces analyses nous ont permis de souligner les réformes politiques survenues ces dix dernières années

ainsi que les changements apportés à certains programmes, les unes et les autres visant à rehausser le niveau d'instruction des jeunes Noirs et à contrer la discrimination au travail.

La formulation des nouveaux enjeux et de nos recommandations découle de cette approche plus poussée et plus exhaustive, fondée sur l'analyse de données tantôt quantitatives, tantôt qualitatives. Les statistiques démographiques révèlent et soulignent les importantes inégalités auxquelles est confrontée, dans le Québec aujourd'hui, la communauté noire sur le plan social et racial. Quant aux données qualitatives, elles confèrent aux statistiques une dimension expérientielle absente du recensement.

Nous présentons nos résultats dans l'espoir qu'ils feront prendre conscience d'inégalités qui, bien qu'en léger recul, n'en sont pas moins généralisées, profondes et tenaces, et en souhaitant que nous apporterons ainsi une aide concrète aux membres de la communauté noire, aux organismes communautaires et aux décideurs gouvernementaux qui cherchent à ouvrir les esprits, à promouvoir l'égalité, à consolider les familles et à favoriser la cohésion au sein de la mosaïque sociale de plus en plus complexe et diverse qu'est Montréal.

1.1 Promotion de l'égalité

Bien que la communauté noire ait constaté certains progrès depuis 1996, ses membres continuent d'être sérieusement désavantagés, et ce, quel que soit l'indicateur de réussite considéré. En 2006, le revenu moyen et le taux de diplomation universitaire étaient inférieurs du tiers parmi les Noirs montréalais. Les taux de pauvreté et de chômage, eux, atteignaient le double. Les Noirs sont sous-représentés dans les professions de prestige et lucratives, et surreprésentés dans les professions peu rémunératrices. Le taux moyen d'accession à la propriété est inférieur de 75 %. Enfin, les femmes noires sont en bas de l'échelle en ce qui concerne le niveau d'instruction, la profession et le revenu.

Certains facteurs démographiques peuvent expliquer une partie des faits constatés, par exemple le pourcentage élevé d'enfants, de femmes, de chefs de famille monoparentale, d'immigrants et de personnes unilingues anglophones dans la communauté noire. L'inégalité est cependant trop généralisée pour n'être imputable qu'à ces facteurs. Elle persiste en effet entre des personnes qui possèdent le même niveau d'instruction, qui occupent une profession comparable, qui sont du même sexe ou de la même génération, qui sont aussi compétents sur le plan linguistique ou qui vivent dans le même quartier. Quel que soit le critère envisagé, les Noirs n'atteignent pas leur plein rendement. Répétons-le : les inégalités sont persistantes, omniprésentes, généralisées, bref, alarmantes.

Ce constat témoigne de barrières invisibles dont nous faisons déjà état en 2001, quand nous suggérions combien il était essentiel pour les membres de la communauté noire que soient supprimés les obstacles à l'emploi et notamment aux postes de cadre supérieur.

1.1.1 Égalité des chances, égalité en matière d'emploi

Comme l'a relevé le chercheur Fo Niemi, les trois ordres de gouvernement reconnaissent que « la discrimination raciale est un obstacle au potentiel économique, à la productivité et à la cohésion sociale ». Du fait de cette « sensibilisation accrue au caractère systématique de la discrimination », diverses mesures encourageantes ont été prises. Citons notamment le *Plan d'action canadien contre le racisme* (2005), la loi du gouvernement du Québec sur l'obligation d'équité en matière d'emploi (2001) et le plan d'action pour la diversité et contre le racisme (2008), autant de tentatives dignes de mention qui tendent à promouvoir la diversité et à faciliter l'intégration des minorités à tous les niveaux de la vie publique ou privée.

Toutefois, les résultats de nos études montrent que les efforts actuels, bien que non négligeables, ne s'avèrent pas suffisants. Toujours d'après Fo Niemi, « le manque de moyens, les délais, l'inaction, la dispersion des efforts et la négligence en matière de contrôle et de mise en application ont vidé de leur substance un bon nombre de politiques et de programmes ».

Bref, tout en reconnaissant que, depuis notre étude de 2001, l'opinion publique est plus sensible aux problèmes de discrimination au travail, et sans vouloir amoindrir l'importance des programmes gouvernementaux entrés en vigueur depuis lors, nous ne pouvons qu'insister sur un point fondamental du plan d'action à mettre en place : il est urgent d'intensifier les efforts visant à améliorer concrètement la situation sur le terrain.

Il ne date pas d'hier, ce discours sur la place des minorités visibles dans la fonction publique, discours qui s'est concrétisé, dans les différents ordres de gouvernement, par des règlements sur l'équité en matière d'emploi. La **fonction publique** est un élément important du tissu social canadien; c'est elle qui relie le citoyen à l'État. **Plus les membres de la communauté noire (la plus grande minorité visible du Québec, rappelons-le) y seront représentés, plus il sera facile d'influer sur les débats entourant les politiques et les programmes sur les atouts, les besoins, les perceptions et les opinions des Noirs auprès des décideurs.** Qui dit meilleure représentation dit aussi, pour les Noirs québécois, possibilités accrues d'emploi et d'amélioration du bien-être économique. Par ailleurs, si leur minorité se fait plus visible aux yeux des préposés à la prestation des services gouvernementaux, les membres de la communauté noire qui s'adressent à ceux-ci constateront probablement qu'on leur fait meilleur accueil. De fait, les nouveaux arrivants auxquels les systèmes fondés sur les droits sociaux ne sont pas familiers sont souvent moins portés à

se prévaloir de la part du bien-commun à laquelle ils ont droit. La sécurité économique d'un grand nombre de Montréalais de race noire dépend étroitement des possibilités de jouissance des droits et d'accès aux services publics. L'embauche de représentants des minorités visibles est donc facteur de promotion de l'accessibilité, de sécurité et d'inclusion. En définitive, rendre les services plus accessibles—, c'est servir la démocratie et renforcer les liens entre tous les Canadiens.

C'est pourquoi le **Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires** a recommandé en 2006 de rencontrer prioritairement en entrevue les personnes appartenant à des groupes sous-représentés, de définir des objectifs d'embauche clairs pour chaque ministère et d'établir des cibles quant à la représentation des Noirs aux postes de cadres ministériels. Au vu des résultats de nos études, on ne peut qu'appuyer de telles recommandations.

Une meilleure reconnaissance des **titres obtenus à l'étranger** – quand elle est possible – peut faciliter l'emploi et l'intégration. Le gouvernement du Québec a suggéré des changements au système provincial d'évaluation des compétences et de formation, et a formulé de nombreuses propositions – y compris pour les médecins – qui facilitent la reconnaissance des titres des immigrants. Compte tenu de la forte proportion de nouveaux immigrants au sein de la communauté noire, des efforts supplémentaires ont été recommandés, dans le cadre par exemple de la commission Bouchard-Taylor (2007).

Pour que notre constat soit probant, il doit être multidimensionnel et sans équivoque, aussi bien en ce qui concerne la fonction publique que du côté du secteur privé. Une des approches qu'a recommandées le **Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires**, et dont nos résultats soulignent la pertinence, consiste à favoriser l'accès aux professions plus rémunératrices et mieux considérées, que les Noirs sont actuellement peu nombreux à exercer. Le groupe de travail a notamment préconisé que « le gouvernement du Québec se fixe une cible de représentation des communautés culturelles et des minorités visibles au sein des emplois supérieurs », qu'il « invite l'ensemble des employeurs [...] à assurer une juste représentation des Québécois issus des minorités visibles » et que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles « regroupe les entreprises québécoises au sein d'un projet mobilisateur, en vue d'affirmer l'importance de la diversité ethnoculturelle comme un des moteurs du développement économique du Québec ».

L'ouverture des portes des entreprises et des sphères professionnelles accélère l'intégration mais n'entraîne pas nécessairement l'égalité. Le revenu des diplômés universitaires noirs est inférieur d'un tiers à celui de leurs homologues non noirs, leur taux de chômage est comparable à celui des non-Noirs qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et, quand ils parviennent à exercer les

métiers mieux considérés de cadres ou de professionnels du droit, ils gagnent nettement moins que leurs confrères. À une certaine époque, les professions « prestigieuses » associées au secteur du droit ou de la gestion étaient le domaine réservé de l'élite anglophone ou francophone non noire. Comme il s'est récemment ouvert aux personnes de couleur, les inégalités de revenu constatées peuvent résulter en partie de la comparaison entre une génération montante, noire et plus jeune, et celle des vétérans, qui occupent depuis longtemps les postes clés au sommet de la hiérarchie et au sein des conseils d'administration. **C'est sur la foi de ces données qu'a été suggérée l'élaboration de politiques visant à permettre aux Noirs de gravir plus facilement les échelons.**

L'apprentissage du français par les Noirs anglophones unilingues (un huitième de la population noire) pourrait rompre leur isolement, augmenter leurs chances d'être embauchés et, en cette ère de mondialisation, accroître leur compétitivité. **Les efforts menés en parallèle dans le but de favoriser le bilinguisme** dans la communauté noire peuvent fort bien entraîner une augmentation du taux d'emploi et des rémunérations.

Ce sont **les Noires** qui gagnent le moins. Elles se retrouvent bien plus souvent sous le seuil de la pauvreté que les hommes ou les femmes non noires, leur niveau d'instruction est inférieur et elles forment une forte proportion des chefs de famille monoparentale. Peu importe leur âge, leur niveau de formation, leurs aptitudes linguistiques ou leur profession, les Noires disposent d'un revenu total inférieur à celui des personnes appartenant aux différentes autres catégories. En 2001, nous avons recommandé de mettre l'accent sur les programmes qui visent expressément à améliorer les possibilités offertes aux Noires en matière d'instruction et sur le plan professionnel, tous niveaux confondus. Nous suggérons à nouveau d'accorder plus d'attention à tout un éventail de programmes, qu'il s'agisse d'aider les femmes à se lancer en affaires, à embrasser une carrière de professionnelle ou à participer aux prises de décision en entreprise, ou qu'il s'agisse des programmes communautaires destinés aux chefs de famille monoparentale vivant sous le seuil de la pauvreté et leur facilitant l'accès à de vrais emplois.

Les résultats de notre étude indiquent clairement qu'il importe également de faire porter l'effort sur les jeunes. Les moins de 25 ans représentent 43,3 % de la population noire, contre 29,4 % dans le reste de la population. Si nous suggérons de ne pas hésiter à embaucher les jeunes Noirs et de faire de leur devenir économique une priorité, c'est non seulement en raison de leur poids démographique, c'est aussi parce qu'ils constituent une communauté vivante, en pleine croissance, pleine d'énergie et de dynamisme. Or il s'agit là de préalables essentiels au progrès socio-économique.

Les défis que les jeunes Noirs doivent relever ne sont pas minces : en 2006, la proportion des 15-24 ans qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires

atteignait 38 %; parmi ceux qui étaient sur le marché du travail, on comptait 19 % de chômeurs; en très grande majorité (96 %), ceux qui avaient trouvé un emploi gagnaient moins de 25 000 \$. Par ailleurs, qui dit taux de pauvreté élevé dit forte proportion de jeunes interrompant leurs études pour trouver du travail, lequel est généralement mal rémunéré. Par la suite, il peut être long de terminer ses études quand on travaille et qu'on doit en même temps suivre des cours du soir.

Nous suggérons donc d'élaborer, pour chaque quartier, des stratégies faisant appel à des partenariats entre institutions publiques, organismes communautaires, entreprises et syndicats, par exemple dans Petite-Bourgogne et Saint-Henri, Verdun et Pointe-Saint-Charles, Côte-des-Neiges, Parc-Extension, Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, où plus de un Noir sur deux vit sous le seuil de la pauvreté.

1.1.2 Amélioration des perspectives économiques par la scolarisation

L'analyse des données montre que le niveau d'instruction des membres de la communauté noire s'est rehaussé à tous les niveaux. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou universitaire a augmenté de manière impressionnante, notamment chez les 25-44 ans. Néanmoins, les Noirs ont encore, sur le reste de la population, un retard qu'il leur faut rattraper.

Poursuivre sa scolarité (donc différer le moment où l'on commencera à gagner de l'argent) entraîne des coûts financiers plus difficiles à assumer pour les jeunes Noirs que pour les non-Noirs, qui peuvent « décrocher » mais continuer à mener leurs études à temps partiel, même si cela retarde l'obtention du diplôme. Anne-Marie Livingstone fait remarquer que l'une des raisons pour lesquelles les jeunes Noirs montréalais sont moins présents sur le marché du travail pourrait être qu'ils sont encore en formation. Pensons aux jeunes immigrants noirs, souvent forcés, à leur arrivée, de reprendre une ou deux années de scolarité parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le français et qu'on estime que les compétences acquises dans leur pays d'origine ne satisfont pas aux exigences québécoises. On sait aussi que bien des jeunes Noirs qui interrompent leurs études secondaires s'inscrivent par la suite aux cours de formation des adultes afin d'obtenir leur diplôme.

Des discussions menées en groupes cibles avec des élèves noirs du niveau secondaire ont montré que, souvent, les plus exposés au « décrochage » et aux difficultés d'apprentissage ne bénéficient pas de l'aide dont ils auraient besoin pour obtenir de meilleurs résultats. Entre autres obstacles, les élèves citent le manque de soutien des enseignants, le milieu scolaire peu stimulant et l'inadéquation des programmes à leur condition de jeunes Noirs. Anne-Marie Livingstone souligne aussi que les mesures prises récemment en faveur des élèves noirs des écoles de Montréal visaient rarement à promouvoir des formes d'enseignement interculturelles et antiracistes, à assurer le perfectionnement professionnel des enseignants et à améliorer les relations entre parents noirs et établissements.

La plupart des personnes qui travaillent dans les écoles ou dans la fonction publique considèrent les politiques et les pratiques du milieu de l'éducation comme neutres et équitables. Or, les élèves et les parents des groupes de discussion organisés par Anne-Marie Livingstone l'ont bien souligné : le racisme est un problème omniprésent qui influe à la fois sur l'existence quotidienne des jeunes Noirs et sur les politiques et les pratiques des établissements. La sous-estimation des effets du racisme et de l'« inégalité raciale » en milieu scolaire limite la portée des mesures susceptibles d'améliorer le rendement et le taux de diplomation des élèves noirs.

En promouvant la sensibilisation du personnel scolaire et en recrutant davantage de représentants des minorités culturelles à tous les niveaux décisionnels de l'institution scolaire, on renforcera le dialogue, l'intégration et, à terme, le taux de réussite des élèves noirs.

Anne-Marie Livingstone mentionne d'ailleurs la reconnaissance accrue du problème par la Direction des services aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), par les organismes communautaires et par les établissements scolaires. Elle fait également état des nombreuses mesures prises par tous ces intervenants. Son étude montre que les programmes qui retiennent le plus l'attention sont ceux que pilotent les organismes communautaires en partenariat avec le gouvernement et les écoles. La chercheuse souligne les rôles vitaux et multiples que jouent les premiers dans le renforcement des aptitudes des élèves noirs, renforcement qui vise à les aider à réussir sur le plan scolaire et à obtenir un diplôme.

En éducation, la réussite passe par des alliances plus solides entre les membres de la communauté noire et les écoles. Selon les élèves interrogés, les enseignants peuvent exercer une influence décisive en fixant des attentes élevées, en apportant une aide attentionnée et systématique, et en optant pour des méthodes pédagogiques attrayantes. Autrement dit, le plan d'action, en matière scolaire, exige un soutien accru du gouvernement en faveur de programmes exigeants sur le plan intellectuel, tenant compte des différences culturelles, empreints de sollicitude et créant un partenariat entre écoles, élèves et organismes communautaires noirs.

Jusqu'ici, les programmes gouvernementaux visant à contrer le décrochage dans les écoles québécoises ont reposé sur l'idée que la cause fondamentale et unique du problème était la pauvreté. Une telle orientation est compréhensible et nécessaire, mais il faut réaliser que les jeunes Noirs défavorisés font également face à d'autres difficultés dues aux effets conjugués de la pauvreté et d'autres obstacles systématiques qui affectent les « minorités visibles » et les nouveaux immigrants. Écoutons Anne-Marie Livingstone :

« Les stratégies visant à élever le niveau d'instruction des enfants et des jeunes gens noirs des quartiers défavorisés seront plus efficaces si on s'attache à accroître le soutien qu'élèves et étudiants peuvent obtenir de l'école et de la communauté. Les établissements scolaires peuvent influencer positivement sur l'existence des enfants et des adolescents s'ils militent pour l'équité et l'excellence à tous les niveaux de leurs politiques et de leurs pratiques, et s'ils promeuvent activement un enseignement antiraciste adapté à la culture des intéressés. De leur côté, les organismes communautaires jouent un rôle indispensable en proposant des activités extra-scolaires qui donnent aux jeunes talents la possibilité de s'épanouir et de profiter d'occasions d'apprentissage enrichissantes. Jusqu'ici, les élèves ont surtout bénéficié de services palliatifs (soutien pour les devoirs, tutorat, cours d'été...) qui, bien qu'importants, ne suffisent pas en eux-mêmes à lever les barrières socio-économiques qui empêchent les jeunes Noirs défavorisés de réussir à l'école, de décrocher leur diplôme et de suivre des études postsecondaires. Au total, l'effort conjugué des établissements d'enseignement et des services communautaires devrait aider ces élèves et leurs familles à relever les défis que posent la pauvreté, les différences culturelles et linguistiques, l'exclusion et le racisme. »

1.1.3 Favoriser la création de richesse par l'accession à la propriété

Pour les Canadiens, une maison est généralement le bien le plus important qu'on peut acquérir au cours de l'existence. Or, la proportion de propriétaires est dramatiquement faible au sein de la communauté noire : on ne compte que 37,8 % de Noirs montréalais qui possèdent la maison dans laquelle ils vivent, alors que la proportion est de 62,9 % dans le reste de la population.

Pour les personnes dont le revenu est faible et qui ne disposent pas du capital requis – ou qui se sont peut-être établies à Montréal après la flambée des prix de l'immobilier –, les chances sont minces de pouvoir acheter une maison. L'obtention de références en matière de crédit peut être ardue; il n'est pas toujours facile non plus de se faire accorder un prêt pour l'achat d'une maison située dans un quartier peu coté; certains établissements de crédit ont pour politique de prêter plus rarement aux clients noirs; enfin, des préjugés non avoués militent dans certains quartiers contre la vente de propriétés à des Noirs. Peu importe les facteurs en jeu, il en résulte que les propriétaires noirs sont nettement moins nombreux que les autres.

Les propriétaires ont généralement davantage voix au chapitre que les locataires. Ils établissent plus spontanément la relation entre taxes municipales et services obtenus, et ils sont plus enclins à préserver et à entretenir leur investissement. On pourrait envisager d'élaborer et de rendre accessibles des programmes susceptibles d'aider les membres de la communauté noire à devenir propriétaires et de favoriser une équité qui, à long terme, aurait de multiples retombées sur la sécurité économique des intéressés. C'est souvent le bien immobilier qui constitue le gros d'un héritage.

L'écart entre le taux d'accession des Noirs et des non-Noirs à la propriété n'étant pas le même dans toute la métropole, il pourrait être judicieux d'opter pour des stratégies par quartier. Dans les secteurs de Brossard, Pierrefonds, Pointe-Claire et Pointe-aux-Trembles, plus des deux tiers des résidents noirs sont propriétaires de la maison où ils vivent, soit un taux d'accession à la propriété comparable à celui des autres résidents. À Laval, ils sont même plus nombreux que les non-Noirs (la proportion atteint 79 %). Il s'agit dans ces secteurs d'une classe moyenne noire en pleine croissance dont les membres ont généralement le profil voulu pour devenir propriétaires.

Viennent ensuite les secteurs où le taux d'accession à la propriété des résidents non noirs est légèrement inférieur à la moyenne montréalaise, alors que celui des résidents noirs est considérablement plus faible. Pour les premiers, ce taux avoisine 50 % dans Ville Saint-Laurent (50 %), Bordeaux-Cartierville (49,8 %), Ahuntsic (46,4 %) et Notre-Dame-de-Grâce (45,6 %); par contre, la proportion de propriétaires noirs n'y est respectivement que de 17 %, 10 %, 12 % et 17 %.

Ces faibles taux peuvent être dus à un plus grand pourcentage d'appartements à louer, mais l'écart important entre locataires noirs et propriétaires non noirs réclame probablement un examen plus poussé. Quels facteurs peuvent expliquer que le taux d'accession à la propriété des Noirs soit si faible dans ces quartiers, et quelles en sont les répercussions sociales?

On distingue enfin une troisième catégorie de quartiers où le taux d'accession à la propriété est nettement inférieur à la moyenne montréalaise (62,9 %), tous résidents confondus, mais tout particulièrement dans le cas des Noirs. Généralement, ces secteurs sont, dans l'ensemble, défavorisés. Parmi les non-Noirs, le nombre de propriétaires est proportionnellement inférieur de plus de la moitié à la moyenne dans les secteurs de Petite-Bourgogne et Saint-Henri (31,3 %), Pointe-Saint-Charles et Verdun (34,1 %), Parc-Extension (21,8 %), Mercier-Hochelaga (36,9 %) et Côte-des-Neiges (22,7 %). Dans ces quartiers, le taux d'accession à la propriété des résidents noirs varie de 7 % dans Côte-des-Neiges à 14,8 % dans Mercier-Hochelaga.

En association avec les institutions publiques et les entrepreneurs privés, les responsables de la communauté noire auraient intérêt à prendre ces dimensions en compte au moment de l'élaboration des stratégies visant à faciliter l'accession à la propriété selon le secteur considéré.

1.2 Comment lutter contre la fragilisation des familles

Tout comme celui de 1996, le dernier recensement laisse à penser que les familles noires montréalaises subissent de fortes contraintes financières et affectives. En 2006, le pourcentage de Noirs vivant dans des familles époux-épouse était sensiblement inférieur à celui observé dans le reste de la

population. Les chefs de famille monoparentale étaient proportionnellement deux fois plus nombreux dans la communauté noire. Plus de quatre enfants noirs sur dix (42,3 %) de moins de 14 ans vivaient dans une famille monoparentale, soit une proportion supérieure de plus du double à celle des enfants non noirs dans la même situation (17,9 %). À Montréal, près de un enfant noir de moins de 15 ans sur deux vivait en 2006 sous le seuil de la pauvreté, soit plus de deux fois plus que les enfants non noirs dans la même situation (47,1 % contre 21,6 %).

La situation des familles noires montréalaises est due à un profil démographique très particulier. Les politiques d'immigration menées dans le passé ont eu une incidence sur l'équilibre des sexes : les femmes adultes sont nettement plus nombreuses que les hommes. Sous l'effet d'une immigration au rythme particulièrement rapide, la communauté noire continue de grossir et de se diversifier. Les contraintes économiques qui en découlent s'ajoutent souvent au stress culturel et au sentiment de perte d'identité qu'éprouvent les immigrants, ce dont se ressentent inévitablement les familles. Parents et enfants peuvent être séparés et se retrouver dans un milieu peu familier où ils ne trouvent pas le soutien que leur apportait leur communauté d'origine.

La moyenne d'âge de la communauté noire est nettement inférieure à celle du reste de la population. Du fait du nombre réduit d'aînés, les familles se désagrègent plus facilement, les liens avec la tradition s'affaiblissent et les Noirs âgés se sentent facilement isolés. S'ajoutant aux pressions économiques qui s'exercent sur les familles – monoparentales ou non –, les contraintes démographiques vont, pendant encore de nombreuses années, déterminer les conditions d'existence des familles noires montréalaises.

1.2.1 Le soutien apporté aux familles monoparentales

En 2006, plus de quatre enfants noirs sur dix de moins de 15 ans (42,3 %) vivaient dans une famille monoparentale, et près du quart (23,2 %) des Noires âgées d'au moins 15 ans étaient chefs de famille monoparentale. Dans 90 % des cas, la personne qui élève seule les enfants est une femme. Ces proportions sont, au bas mot, deux fois plus élevées que dans le reste de la population.

Les familles monoparentales noires subissent des contraintes financières et affectives considérables. Plus de la moitié d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté; les enfants noirs manquent fréquemment de repères masculins; le fardeau économique et affectif repose en grande partie sur les femmes; leurs enfants en subissent souvent le contrecoup et il n'est pas rare que leur rendement scolaire en souffre.

Contrairement à une opinion courante, les femmes de 15 à 24 ans, bien que nombreuses, ne constituent pas la fraction la plus importante des chefs de famille monoparentale : en 2006, 4,5 % d'entre elles seulement se trouvaient

dans cette situation. La proportion est deux fois plus élevée dans la communauté noire, toutes générations confondues. Ce sont les Noires de 45 à 64 ans qui forment le plus gros contingent (elles sont proportionnellement trois fois et demie plus nombreuses que les non-Noires). Au-delà de 80 ans, près de un membre de la communauté noire sur cinq (18,5 %) était chef de famille monoparentale en 2006.

Ces chiffres incitent à réévaluer les stratégies à l'égard des jeunes mères de famille seules. Les programmes qui leur sont destinés ont une valeur indéniable mais ne conviennent pas dans le cas des mères seules plus âgées. Dans la communauté noire, le phénomène de la monoparentalité a de multiples causes. Les chefs de famille monoparentale âgés peuvent être les grands-parents. C'est souvent le cas des femmes monoparentales de 45 à 64 ans, originaires principalement des Caraïbes et plus nombreuses que leurs congénères masculins.

Nous suggérons que les responsables de la communauté, les organismes gouvernementaux et les prestataires de services réfléchissent à une stratégie multidimensionnelle qui prenne en compte les différents besoins des jeunes mères, des femmes parvenues à telle ou telle étape de la vie adulte, ainsi que des aînées qui élèvent des enfants, afin de les aider dans cette tâche tout en améliorant leurs perspectives économiques et en renforçant les services d'aide sociale.

1.2.2 La prise en charge des enfants

Les données concernant les enfants noirs laissent à penser qu'un bon nombre d'entre eux courent des risques élevés. Le taux de pauvreté élevé, le grand nombre de familles monoparentales, l'absence relative d'aînés et de modèles masculins à suivre, le stress considérable que subissent les immigrants en cours d'adaptation, le problème de la langue, le manque d'aisance avec un système dont les représentants peuvent sembler peu attentifs à leurs demandes – quand ils ne manifestent pas carrément de l'hostilité –, les attitudes racistes, tout cela constitue pour les jeunes Noirs un éventail de difficultés bien particulier.

La communauté noire s'est unie autour de ses jeunes et travaille activement avec eux dans le cadre des centaines de programmes éducatifs, culturels ou d'inspiration religieuse qu'elle a mis en place dans de nombreux quartiers. Les programmes qui portent fruit font appel à des partenariats avec les écoles de quartier, les centres de loisir et les différents organismes municipaux ou provinciaux. Cependant, le poids démographique des jeunes Noirs et l'ampleur des problèmes auxquels ils sont confrontés incitent à penser qu'il faudrait recenser les modèles montréalais les plus prometteurs et en accroître substantiellement le financement. On aiderait ainsi des milliers d'autres jeunes

représentants de la communauté noire à aborder leur vie d'adulte dans de bonnes conditions.

Les représentants des services publics qui travaillent en contact direct avec la population (personnel scolaire, policiers, préposés aux loisirs, employés du métro, chauffeurs d'autobus...) pourraient tirer avantage de formations en savoir-faire culturel. Par ailleurs, les services en question atteignent plus sûrement leur cible quand ils sont conçus en collaboration avec les responsables d'une communauté et qu'ils font écho aux particularités culturelles de celle-ci.

Les interactions entre les jeunes Noirs et les institutions publiques tournent souvent à l'aigre. Les accusations de profilage racial, de discrimination, de tolérance zéro et d'utilisation d'une force excessive suscitent des tensions entre les intéressés et les pouvoirs publics. Le problème n'est nulle part aussi criant que dans les relations entre les jeunes de la communauté et la justice pénale.

1.2.3 Les jeunes Noirs face à la justice

De nombreuses études font état du nombre disproportionné de Noirs dans les établissements correctionnels pour jeunes ou adultes, ainsi que des effets nuisibles à long terme de la criminalisation sur le développement socio-économique d'un individu. Le lien entre pauvreté et confrontation avec l'appareil judiciaire a été constaté il y a déjà longtemps; plus récemment, on a également pris conscience des effets omniprésents du profilage racial et de la création de stéréotypes.

Dans le cadre d'une étude décrite en annexe au présent rapport, Myriam Denov a analysé 15 entrevues approfondies et les débats de deux groupes de discussion qui ont permis de donner corps à diverses perspectives, expériences ou recommandations liées aux relations entre les jeunes Noirs et la justice pénale.

Les personnes sondées ont souligné l'effet destructeur des handicaps économiques, de la monoparentalité et de l'incapacité actuelle du système éducatif à répondre aux besoins de jeunes appartenant à une minorité. Ils ont également fait remarquer que la communauté noire n'est pas considérée de la même façon par les corps policiers, et que ses membres font l'objet d'un profilage racial. Les Noirs qu'on arrête se disent mal défendus par les préposés à l'aide juridique; quand ils sont condamnés, ils ont l'impression de l'être plus sévèrement que les non-Noirs qui commettent des délits similaires. Les entrevues menées en prison font état de tensions à caractère racial avec les autorités carcérales et entre détenus noirs et non noirs. Enfin, à la sortie de prison, les difficultés sont nombreuses. Comme le disent les personnes interrogées par Myriam Denov, « l'exclusion sociale, souvent intériorisée, conduit alors à une dérive du sentiment de son identité et de sa propre valeur, en opposition avec les normes qu'impose le sentiment d'identité dominant ».

Les participants à cette étude, eux-mêmes personnes de race noire ayant été confrontées aux tribunaux, recommandent que la communauté fasse preuve de plus de détermination, qu'on donne accès à l'information disponible sur le système judiciaire et sur les droits des prévenus, que soient étoffés les programmes de réhabilitation des détenus et que le soutien aux familles et à la communauté se renforce. Nous nous faisons les porte-parole de ces interlocuteurs, dont les recommandations figurent de manière plus détaillée dans le rapport de Myriam Denov.

1.2.4 L'assistance aux membres âgés de la communauté noire

Nous avons signalé ailleurs qu'il y a proportionnellement deux fois moins de personnes âgées au sein de la communauté noire que dans le reste de la population (6,4 % contre 13,3 %). Le tiers d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté, situation d'autant plus complexe qu'elles ont en général difficilement accès aux services dont elles ont besoin. En effet, elles maîtrisent plus ou moins bien le français, ont souvent immigré et se sentent d'autant plus isolées qu'elles sont doublement minoritaires, parce qu'à la fois peu nombreuses au sein de la communauté noire et peu nombreuses parmi les aînés, étant noires.

Au fil de la synthèse qu'elle fait des témoignages des aînés et des entretiens avec les prestataires de services, Amanda Grenier souligne combien il importe que ces derniers soient sensibles aux particularités culturelles s'ils veulent combattre l'isolement de leurs interlocuteurs. Elle précise en outre ce qui tend à renforcer cet isolement : la barrière de la langue, la méfiance traditionnelle envers les travailleurs sociaux mais aussi l'inadéquation partielle des prestations aux réalités culturelles. Voici par exemple comment la chercheuse décrit la perte d'autonomie, telle que la vivent les personnes âgées noires :

« [...] tout à coup, elles ont 70, 80 ou 90 ans et je dois les placer dans une institution où leur est servie une nourriture peu familière et où les fêtes qu'on célèbre n'évoquent pas grand-chose pour elles [...]. Les gens qui les entourent sont déjà un peu "perdus", et où sont leurs semblables? Celui qui ne me ressemble pas, qui ne mange pas la même chose que moi, qui ne parle pas de la même façon [...], celui-là ne partage pas les mêmes valeurs. »

Les données démographiques soulignent l'importance des valeurs familiales et communautaires. Rares sont les personnes âgées noires qui vivent seules. La plupart résident avec leurs proches et beaucoup sont chefs de famille monoparentale, souvent chargés de l'éducation des petits-enfants. Cette solidarité entre proches, entre membres de la communauté et entre générations, l'étude d'Amanda Grenier la met en relief et lui donne tout son sens.

C'est surtout aux organismes communautaires d'inspiration religieuse que les personnes âgées noires s'identifient le mieux, et vers eux qu'elles se tournent

quand elles ont besoin d'aide ou de renforcer leur sentiment d'appartenance. Ces organismes offrent en effet « des services auxquels les aînés ont, sur le plan culturel ou matériel, plus facilement accès, qu'il s'agisse des repas, des visites, des activités à caractère social, des loisirs ou des séances d'information sur les questions entourant la santé, l'aide financière ou les prestations gouvernementales ». De tels services sont essentiels mais exigent des intervenants publics ou privés un soutien financier beaucoup plus important.

1.3 Diversité et cohésion

Étant donné la grande diversité de la communauté noire – une diversité qui ne fait d'ailleurs que croître – et la pluralité de l'identité de ses membres, il serait vain d'espérer que toutes les questions soient traitées selon la même orientation et que les attentes fassent chaque fois l'unanimité. Les données indiquent cependant que certains dossiers intéressent au plus haut chef tous les membres de la communauté noire, peu importe leurs origines ou leurs préoccupations, dès lors qu'il s'agit d'élargir les perspectives et de rendre les familles moins vulnérables.

Quel que soit le problème considéré, les profils linguistiques et résidentiels n'aident guère à s'exprimer d'une même voix. Nombreux sont les Noirs unilingues (anglophones ou francophones), donc incapables de communiquer avec le reste de la communauté. Du reste, les locuteurs tendent à se regrouper, ce qui établit des fossés géographiques entre les Noirs montréalais. Bref, les données font apparaître la nécessité vitale d'accroître la maîtrise du français et le pourcentage de personnes bilingues, non seulement dans un souci de prospérité économique, mais aussi pour insuffler et renforcer, parmi les résidents noirs de Montréal, un sentiment d'identité distinctif favorisant l'inclusion et la cohésion sur le mode dynamique, tout en les rendant fiers d'être tous des citoyens à part entière.

Pour sensibiliser les autres Montréalais à l'importance des problèmes et des enjeux qui sont les siens, la communauté noire doit viser l'unité. En 2001, nous suggérons d'organiser des débats sur les politiques à mettre en œuvre, où des Noirs de tous horizons, quelles que soient leurs convictions religieuses, leur culture et leur langue, pourraient traiter des questions qui les concernent tous, à la manière d'un « parlement informel des communautés noires montréalaises ». Nous relançons l'idée.

De fait, on voit déjà à l'œuvre des stratégies de défense des intérêts, élaborées par des organismes communautaires noirs qui cherchent à améliorer le bien-être de l'ensemble des Noirs montréalais. Le renforcement des liens entre les groupes concernés et la constitution d'alliances multi-ethniques autour d'intérêts communs peuvent donner un nouveau souffle aux revendications des uns et des autres tout en les rendant encore plus légitimes aux yeux des dispensateurs de la manne publique.

Pour une bonne partie de ses membres, la vie de la communauté repose sur les organismes qu'anime la foi en général, et sur les mouvements religieux en particulier. Les études annexées à notre rapport témoignent de la profonde influence de ces acteurs sur la vie spirituelle, communautaire et matérielle de nombreux résidents noirs de Montréal. Aussi suggérons-nous que leur rôle soit davantage reconnu sur le plan formel et qu'ils bénéficient d'un soutien accru, sachant qu'ils assurent des services de première nécessité aux membres de la communauté et qu'ils constituent pour les nouveaux immigrants un port d'attache réconfortant. Outre les groupes d'inspiration religieuse, la dernière décennie a vu apparaître une foule d'organismes communautaires. Eux aussi assurent des services vitaux et se révèlent un élément central de l'identité noire à Montréal. Cependant, leur multiplication entraîne une raréfaction des sources de financement et suscite souvent de la rivalité entre les organismes de taille comparable.

Ainsi peut-on conclure l'exposé du nouveau plan d'action que nous entrevoyons pour la communauté noire de Montréal. L'analyse des données met en lumière les grands enjeux que nous venons d'évoquer. Nous formons le vœu que nos recommandations aient pour effet d'améliorer les conditions d'existence des membres de cette grande communauté, et de réduire les inégalités auxquels ils sont confrontés. Nous invitons instamment le lecteur à prendre en considération les résultats de nos analyses, à participer au débat et à se joindre à tous ceux qui s'efforcent de promouvoir les réformes nécessaires.

2. Les organismes d'inspiration religieuse et les immigrants

Rapport préparé par Nicole Ives, de l'École de service social de l'Université McGill, dans le cadre de l'étude démographique des communautés noires menée en 2006

« L'action sociale auprès des immigrants et des réfugiés dans le cadre du ministère religieux »

aperçu descriptif de la façon dont certains mouvements religieux viennent en aide aux immigrants et aux réfugiés des communautés noires de Montréal

Cette analyse qualitative intégrée à l'étude démographique des communautés noires a consisté à étudier le rôle joué par certaines congrégations religieuses (il s'agissait d'un échantillon) en tant que prestataires de services sociaux auprès des immigrants et des réfugiés noirs montréalais. Le rapport comprend deux sections. La première met les résultats en contexte (brève vue d'ensemble des services assurés par les organismes à vocation religieuse; définition juridique et conceptuelle des termes employés). Dans un second temps, on présente les résultats proprement dits, avec extraits des entretiens à l'appui.

Vingt entretiens ont été menés à Montréal, avec cinq pasteurs, un aumônier, un coordonnateur de programmes confessionnels, un directeur participant à la prestation de services sociaux (dans le cadre de programmes de congrégations ou de ministères exercés dans la collectivité sous l'impulsion initiale de congrégations), trois répondants-clés (œuvrant auprès des immigrants, des réfugiés et des demandeurs du statut de réfugié), un travailleur social en CLSC, une résidente permanente qui a obtenu le statut de réfugiée, une personne qui attend la réponse à sa propre demande et six personnes possédant le statut d'immigrant admis.

La participation des congrégations religieuses à la prestation de services sociaux auprès de la collectivité ne date pas d'hier, que ce soit de leur propre chef, en partenariat avec d'autres congrégations ou aux côtés d'organismes laïques. Dans les communautés noires, elles font office depuis longtemps de pourvoyeurs de services et d'intermédiaires facilitant l'accès aux programmes et aux ressources de la collectivité. Le ministère des églises inclut généralement les services à la communauté.

À Montréal, les églises où les congrégations et les communautés noires prédominent répondent comme par le passé aux besoins qu'éprouvent les membres de ces dernières sur le plan social, économique et culturel. Pour les congrégations implantées dans les secteurs comptant beaucoup d'immigrants et de réfugiés (Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce et Montréal-Ouest, Petite-

Bourgogne et Saint-Henri ou encore Saint-Michel), l'action auprès de cette partie de la population fait partie intégrante des activités générales de l'organisme.

Les programmes comprennent : (a) des activités générales d'intégration, notamment l'aide à l'adaptation culturelle, la médiation en cas de conflit au sein des couples, l'action auprès des familles agitées par des conflits intergénérationnels, l'établissement de passerelles avec le marché du travail (information et orientation des jeunes et des adultes) et l'assistance entourant la reconnaissance des titres scolaires ou professionnels; (b) les refuges; (c) l'aide juridique auprès des demandeurs du statut de réfugié originaires de pays faisant l'objet d'un moratoire de la part du Canada; (d) les banques alimentaires; (e) les services aux membres âgés de la communauté.

Les églises peuvent exercer une profonde influence sur l'intégration des immigrants et des réfugiés. Leurs compétences en matière de réseautage peuvent grandement faciliter les relations entre les nouveaux arrivants et la société qui les accueille. Les congrégations sont pour eux une excellente source de ce « capital social » qui permet l'établissement de liens et de passerelles. Elles sont souvent les mieux placées pour mettre en place un réseau de relations et d'amis susceptible de jouer le rôle de celui que le nouveau venu a laissé derrière lui. De plus, des études menées aux États-Unis et au Canada montrent que le soutien apporté par les congrégations joue un rôle positif au niveau de la rémunération du futur employé, des avantages sociaux qu'il obtient et de son apprentissage de la langue. Or, l'autarcie à long terme dépend de tout cela.

3. Emploi et formation

Rapport préparé par Fo Niemi, du CRARR, dans le cadre de l'étude démographique des communautés noires menée en 2006

Le rapport qui suit trace les grandes lignes quantitatives, qualitatives et descriptives de l'essentiel des politiques, programmes et mesures connexes qui ont été promulgués ou adoptés entre 1998 et 2008 dans le domaine de l'emploi et de la justice pénale, et qui ont eu un grand impact sur les communautés noires de Montréal. On y examine aussi certaines décisions des tribunaux concernant l'emploi, les travailleurs et la justice, ainsi que leur incidence sur les Noirs montréalais.

La période de dix ans considérée correspond à un chapitre crucial de l'histoire canadienne et des politiques gouvernementales. Non seulement elle s'est déroulée à la charnière entre deux millénaires, mais elle a été le théâtre d'événements aux dimensions internationales qui ont pesé lourdement sur l'élaboration de la politique intérieure canadienne.

Au cours de cette décennie fragilisée par le terrorisme et les réactions militaires qu'il a provoquées, mais aussi par la mondialisation, les catastrophes naturelles et les turbulences économiques, de nouveaux paradigmes ont vu le jour, ainsi que de nouveaux défis. L'augmentation rapide du nombre d'immigrants arabes dans les pays occidentaux allait déclencher des tensions sociales et des conflits qui soulèveraient des débats sur l'identité nationale, les valeurs fondamentales, l'égalité des sexes, les crimes haineux et la place de la religion dans la sphère publique. Pour finir, les gouvernements du Québec et de l'Ontario, comme l'avaient fait ceux de la France et du Royaume-Uni, réagirent en formant des commissions d'enquête et des comités spéciaux afin d'étudier les problèmes soulevés et d'y répondre.

Cumulées, toutes ces mesures ont eu des répercussions négatives sur les principes d'égalité, de diversité et de liberté qui constituent les valeurs fondamentales sur lesquelles, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, reposent tous les mandats intéressant les droits de la personne à l'échelle internationale ou nationale. Ces valeurs doivent souvent céder la place aux préoccupations publiques entourant la sécurité et l'identité. Au cours de la décennie qui nous occupe, le climat politique et social que la situation a engendré a conduit à prendre des mesures de renforcement de la sécurité qui ont généralement eu des conséquences dommageables pour les hommes et les femmes stigmatisés sur des bases raciales. Prenons l'exemple de l'ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*), aux États-Unis : cet ensemble de

règlements exige de toutes les entreprises aérospatiales canadiennes qui obtiennent des contrats de l'armée américaine qu'elles écartent, au moment de la présélection du personnel qu'il leur faudra mobiliser, les employés ou candidats nés dans l'un ou l'autre de plus de vingt pays (notamment Haïti, la Somalie, l'Éthiopie, Cuba et le Venezuela), jugés dangereux pour la sécurité nationale des États-Unis.

Les conséquences de telles mesures se font particulièrement sentir sur les jeunes hommes des communautés noires ou « basanées », que l'inconscient collectif associe de plus en plus au crime et au terrorisme, et dont les membres sont souvent dépeints comme une menace pour l'intérêt public et la cohésion sociale.

Les inquiétudes concernant la sécurité ont également eu pour contrecoup de bloquer ou de retarder la réalisation de plusieurs programmes liés à la promotion de la diversité et de l'égalité. Cela dit, des politiques et des programmes ont également vu le jour pendant la décennie dont il est question ici, contrebalançant les nombreux effets négatifs sur les groupes ostracisés pour des raisons raciales. Notre rapport en fait état. Aux trois ordres de gouvernement, des mesures ont été prises afin de faire contrepoids aux politiques antiterroristes et de pallier systématiquement les désavantages socio-économiques et culturels qu'elles entraînent.

Parmi les politiques et les pratiques les plus prometteuses, citons le programme fédéral *Faire place au changement*, le *Plan d'action canadien contre le racisme* (2005), la loi du gouvernement du Québec sur l'obligation d'équité en matière d'emploi (2001) et le plan d'action pour la diversité et contre le racisme (2008), autant de mesures prises pour tirer parti de la diversité et faciliter l'intégration des minorités à tous les niveaux de la vie publique ou privée. Bien que certaines n'aient pas atteint tous leurs objectifs, le fait qu'elles aient été adoptées et soient encore en vigueur (dans une certaine mesure) est le signe qu'un cadre est en place et qu'on pourra agir par la suite sur la foi de ces précédents.

L'examen des lois, politiques et programmes adoptés de 1998 à 2008 en matière d'emploi révèle que tous les ordres de gouvernement (c'est-à-dire au niveau fédéral, provincial et municipal) ont reconnu que la discrimination raciale est un obstacle au potentiel économique, à la productivité et à la cohésion sociale. Les intervenants sont manifestement plus sensibles à la nature systématique de la discrimination et à la nécessité de concevoir des mesures originales afin de lever les barrières et de promouvoir des formes inclusives de développement et de participation.

De nombreuses lois ou politiques ont pour objet de faciliter l'accès des minorités aux emplois en abattant les barrières structurelles. Malheureusement, bien des mesures gouvernementales semblent ne pas avoir atteint leur objectif, leur application s'étant faite de manière incomplète ou inefficace. Des courants

contraires se sont en outre dessinés à l'encontre des minorités, s'opposant à l'intégration et à l'égalité.

Les principaux développements observés entre 1998 et 2008 dans le domaine de la justice pénale et des droits de la personne indiquent que s'est mise en place une politique qu'on qualifierait volontiers de maintien de l'ordre, les pouvoirs accrus de la police et les orientations prises en faveur de la répression et des poursuites judiciaires étant très perceptibles. Comme en matière d'emploi, trois tendances se dégagent : d'une part, le durcissement des positions et des attitudes envers les gestes et les comportements jugés menaçants pour la sécurité nationale, pour l'ordre public et pour le « sentiment de sécurité »; d'autre part, sous l'effet des mesures gouvernementales, le renforcement de l'autorité policière et l'affaiblissement des droits de la personne ainsi que la réduction des possibilités de contrôle démocratique.

Inévitablement, ces tendances ont conduit le public en général et la communauté noire en particulier à exiger des gestes du gouvernement et à émettre des demandes en justice afin de répliquer au profilage racial et à d'autres violations des droits de la personne. Citons notamment la création par le gouvernement du Québec, en 2003, du Groupe de travail sur le profilage racial, ainsi que certaines décisions prises par les tribunaux québécois en 2005 et en 2007, qui ont établi un précédent en confirmant et en sanctionnant l'application inéquitable de la loi par la police.

4. Les jeunes et la justice : le point de vue de la communauté

Rapport préparé par Myriam Denov, Ph.D., de l'École de service social de l'Université McGill, dans le cadre de l'étude démographique des communautés noires

Malgré la surreprésentation des Noirs canadiens traduits en justice, leurs opinions sont peu prises en compte dans les études traitant de justice pénale. C'est pourquoi des membres de la communauté noire de Montréal ont été invités, dans le cadre de 15 entrevues approfondies et de deux groupes de discussion sur le thème des relations entre les jeunes Noirs et la justice pénale, à exprimer leurs points de vue, à dire ce qu'ils ont vécu et à formuler des recommandations. Parmi les participants, il y avait des jeunes Noirs, des travailleurs et militants communautaires, des détenus, de jeunes mères et des employés de services correctionnels. Le rapport dégage le point de vue de la communauté sur la police, les tribunaux, les services correctionnels et les problèmes de réintégration et d'identité.

Principales conclusions

- **La police** – Les relations entre les jeunes Noirs et les policiers sont décrites comme empreintes d'hostilité, superficielles ou inexistantes. Les participants à l'étude estiment généralement que la communauté noire n'est pas considérée de la même façon par les corps policiers et que les jeunes hommes noirs font couramment l'objet d'un profilage racial considéré comme la cause et la conséquence des relations tendues observées. Les méthodes de lutte contre les gangs posent particulièrement problème.
- **Les tribunaux** – On rapporte que de nombreux jeunes Noirs faisant l'objet d'inculpations se fient beaucoup à des services d'aide juridique dont certains ne défendent pas toujours adéquatement leurs intérêts. Les contrevenants noirs ont l'impression d'être punis plus sévèrement que les membres d'autres communautés. La présentation des notions de base et l'accès aux renseignements concernant le système judiciaire et les droits individuels seraient également inadéquats.
- **Services correctionnels** – En entrevue, certains détenus signalent des tensions à caractère racial avec les autorités carcérales, tout en évoquant la solidarité entre prisonniers. La race et la langue divisent aussi certains détenus. Nos interlocuteurs ont dit avoir tiré bénéfice des consultations avec des psychologues, qui les ont aidés à mieux supporter les difficultés liées à leur condamnation, à l'incarcération et à d'autres questions sous-jacentes. Les convictions religieuses sont jugées importantes par

beaucoup de prisonniers; d'autres mettent leur détention à profit pour réfléchir à leurs valeurs, à leur mode de vie et à leur perception d'eux-mêmes. Certains répondants trouvent utiles les programmes de réhabilitation et de formation mis en œuvre dans les prisons, mais d'autres trouvent difficile d'en obtenir en anglais. Quant au soutien des proches et des amis, il rend la situation des détenus moins pénible.

- **La réintégration** – Le retour dans la collectivité est décrit comme difficile et parfois accablant, surtout quand la peine à purger a été longue. La réintégration dépend beaucoup du soutien des proches et de la communauté. Les perspectives d'emploi sont minces à la sortie de prison, et les préjugés raciaux compliquent le problème. D'autres personnes interrogées déplorent le manque de ressources susceptibles de faciliter la réintégration à long terme des anciens détenus, et notamment des jeunes appartenant aux minorités visibles.
- **Identité, communauté, société** – Les conceptions qu'ont les répondants de l'identité noire forment un tableau complexe et varié. La marginalisation et la carence en relations empreintes de sollicitude sont deux des principaux problèmes auxquels font face les jeunes Noirs. Selon les personnes interrogées, l'exclusion sociale, étant souvent intériorisée, conduit à une dérive du sentiment de son identité et de sa propre valeur, en opposition avec les normes qu'impose le reste de la société. Quant aux familles, elles sont décrites comme profondément affectées par le handicap économique, la monoparentalité et le manque de leadership de la part de la communauté. L'instruction est considérée comme essentielle mais le système éducatif ne semble pas répondre aux besoins des jeunes des minorités. L'image que donnent également les médias des jeunes Noirs est perçue comme préjudiciable. Des différences sont en outre signalées entre les sexes : les hommes auraient davantage de problèmes avec la justice, tandis que les femmes se décrivent comme débordées et politiquement isolées. Enfin, on estime que ceux qui viennent de s'établir au Canada éprouvent des difficultés particulières liées notamment au stress post-traumatique, à la crainte d'être déporté et au désillusionnement face aux réelles possibilités offertes par le pays d'accueil.

5. Le Système éducatif

Rapport préparé par Anne-Marie Livingstone dans le cadre de l'étude démographique des communautés noires.

Notre travail de recherche qualitative intégré au rapport de 2006 sur le profil démographique des communautés noires visait un double objectif : a) étudier l'évolution des politiques et des pratiques depuis le rapport de 2001; b) mieux comprendre ce que vivent les élèves noirs à l'école. Différentes méthodes ont permis d'obtenir à la fois une vue d'ensemble et une vision détaillée des politiques et des programmes en vigueur, puis d'analyser leur incidence sur la population considérée. Ces méthodes étaient les suivantes : a) entretiens avec des répondants-clés (principalement des directeurs d'école, des représentants du gouvernement et des commissions scolaires, ainsi que des directeurs d'organismes communautaires noirs); b) rencontre de groupes de discussion comprenant professeurs et parents; c) projet de recherche à caractère participatif faisant appel à des élèves noirs fréquentant différentes écoles secondaires montréalaises. Les résultats de l'étude font l'objet de deux rapports. Dans le premier, on analyse les changements apportés depuis 2001 aux programmes gouvernementaux et communautaires; le second expose les résultats du projet de recherche mené avec les élèves. Les principales conclusions des deux rapports sont résumées ci-dessous.

A. Principaux progrès réalisés depuis 2001

Depuis 2001, les organismes en présence (tant publics que communautaires) ont soit mené, soit soutenu des mesures visant expressément les étudiants noirs.

- 1) Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) – plus précisément, la Direction des services aux communautés culturelles (DSC) – a parrainé une étude sur les élèves noirs des écoles secondaires montréalaises et en a diffusé les résultats dans le cadre d'ateliers menés avec des membres actifs de la communauté et des organismes publics. La DSC a également aidé financièrement des organismes communautaires à mener des programmes de soutien scolaire, notamment sous la forme de cours d'été. Elle a aussi patronné, à l'intention des enseignants des écoles québécoises, la production de matériel pédagogique sur l'histoire des Noirs.
- 2) Quelques organismes desservant la communauté haïtienne ont pris part à un projet financé par le MELS et consistant à mettre en œuvre un programme pilote de cours d'été dans quelques quartiers de Montréal.
- 3) Les organismes communautaires ont participé activement à la mise en place de différents types de programmes qu'on peut classer en différentes

catégories : a) tutorat et soutien pour les devoirs; b) cours d'été; c) activités culturelles et pédagogiques sur l'histoire et la vie des Noirs; d) activités récréatives parascolaires ou menées pendant les fins de semaine; e) programmes de soutien et d'habilitation des parents noirs.

- 4) Un groupe de pédagogues issus de la communauté haïtienne a formé un « comité consultatif » chargé de répondre aux demandes d'assistance formulées par les écoles. Il s'agit d'aider ces dernières à mieux tenir compte des différences culturelles dans leurs rapports avec les élèves originaires d'Haïti.
- 5) Un rassemblement d'organismes communautaires et de militants noirs s'est formé afin d'élaborer une proposition et de faire pression auprès du gouvernement pour la création d'une école adaptée aux élèves d'origine africaine.
- 6) Les écoles qui ont participé à l'étude – ou avec lesquelles les responsables de cette dernière ont communiqué – ont pris différentes initiatives : a) en collaboration avec les organismes communautaires noirs, proposer des activités extra-scolaires, du tutorat, du soutien pour les devoirs et des cours d'été; b) former des comités spéciaux afin d'améliorer les relations entre établissements, parents et organismes communautaires; c) concevoir un cours d'histoire des Noirs à l'intention des élèves les plus âgés.

B. Analyse des principales réformes entreprises

Les mesures prises depuis 2001 ont été largement suscitées par la communauté; la plupart, voire la totalité, ont été mises en œuvre en partenariat avec le gouvernement et les écoles.

En général, les programmes conçus pour réduire le taux de décrochage des élèves noirs ont été pilotés par les organismes communautaires noirs, souvent avec l'aide d'organismes publics. Ils étaient généralement implantés dans des écoles ou des quartiers bien précis. Aussi n'ont-ils pas été mis en relation avec tel ou tel programme général d'élaboration de politiques; dans une certaine mesure, on agit donc en ordre dispersé. Plusieurs de ces programmes ont toutefois été mis en œuvre avec le concours d'établissements, de commissions scolaires et de la DSC. Comme une bonne partie d'entre eux sont menés à petite échelle et, qui plus est, dans des écoles et des quartiers particuliers, ils ne peuvent toucher qu'une proportion relativement faible d'élèves noirs. Les besoins en services gratuits de ce genre (tutorat, soutien pour les devoirs et cours d'été) sont probablement plus importants.

Les organismes communautaires jouent des rôles vitaux et multiples dans le renforcement des aptitudes des élèves noirs, renforcement qui vise à les aider à réussir sur le plan scolaire et à obtenir un diplôme.

Les débats des groupes de discussion formés d'élèves noirs ont révélé le rôle moteur joué à plusieurs niveaux par les organismes communautaires dans la promotion, auprès de cette population, de la participation et de la réussite scolaire. Leur soutien prend la forme d'une aide très concrète (devoirs, tutorat ou

formation professionnelle). De plus, les organismes apportent aux jeunes un soutien appréciable sur le plan affectif et social, leur prodiguent des encouragements et leur assurent un encadrement adulte. Selon les élèves interrogés, la collaboration entre écoles et organismes communautaires noirs a aussi l'intérêt d'amener dans les établissements des modèles et des mentors issus de la communauté noire.

Jusqu'ici, les efforts visant à contrer le décrochage chez les élèves noirs ont surtout consisté en services palliatifs fournis en dehors des heures de classe. L'influence des écoles et de l'enseignement sur le rendement des élèves n'a pas encore été vraiment prise en considération.

Bon nombre de nouvelles mesures ont consisté à offrir aux élèves un soutien de type orthopédagogique, soit après l'école, soit pendant les vacances estivales. Bien que non négligeables, les efforts déployés laissent de côté certains des éléments qui, au sein des établissements, ont une incidence sur la réussite scolaire des élèves. L'étude menée auprès des élèves noirs des écoles secondaires révèle que l'état d'esprit qui y règne, mais aussi la qualité de l'enseignement et les relations entre élèves et enseignants, ont un effet non négligeable sur leur bien-être et leur motivation. Or, on trouve rarement ces questions abordées dans les politiques et les programmes. Notre étude a permis de constater qu'une seule école a essayé de changer ses politiques générales ainsi que les pratiques suivies en classe pour mieux répondre aux besoins des élèves noirs et des jeunes appartenant à d'autres minorités.

Selon les élèves interrogés, les enseignants peuvent exercer une influence décisive en fixant des attentes élevées, en apportant une aide attentionnée et systématique, et en optant pour des méthodes pédagogiques attrayantes.

Au cours des débats menés au sein des groupes de discussion, les étudiants ont souligné la profonde influence de leurs enseignants sur leur motivation et leur rendement. Eux-mêmes le disent : les professeurs peuvent tout aussi bien les motiver que les décourager. Dans les quatre groupes de discussion composés de jeunes, les élèves ont décrit de la même façon en quoi leurs enseignants jouaient un rôle particulièrement utile. Les participants ont expliqué avoir apprécié que leurs enseignants soient constamment exigeants, qu'ils nouent des relations attentionnées et respectueuses avec leurs élèves, qu'ils les encouragent et les poussent à surmonter leurs difficultés, et qu'ils emploient des méthodes pédagogiques dynamiques et stimulantes.

L'intégration de la pédagogie interculturelle se manifeste bien plus dans les activités extra-scolaires que pendant les cours.

Quelques-uns des enseignants qui ont participé aux débats des groupes de discussion ont indiqué qu'ils incorporaient à leur enseignement des éléments sur l'histoire, la culture et la littérature noires. Il est difficile de dire si cette pratique est répandue, mais elle n'est probablement pas monnaie courante. Interrogés, les enseignants répondent le plus souvent que la politique interculturelle du

gouvernement leur est inconnue ou qu'ils n'ont pas suivi de formation particulière sur les pratiques pédagogiques interculturelles et antiracistes. La plupart du temps, l'enseignement multiculturel a pour cadre les activités parascolaires ou extrascolaires. Les discussions avec les élèves indiquent que l'absence des Noirs dans les programmes laisse entendre que leur spécificité et l'apport de leur culture ne sont pas dignes d'attention.

Par ses politiques et ses programmes, le gouvernement montre qu'à ses yeux, la pauvreté est la principale cause du décrochage des élèves noirs, alors que la réalité peut être fort différente.

On admet généralement que la pauvreté explique en grande partie les mauvais résultats scolaires et le décrochage. Pour les élèves noirs qui vivent au sein de familles à faible revenu, ce n'est toutefois pas forcément le seul obstacle (ni le plus important) à leur pleine intégration au milieu scolaire et plus généralement à la société. Notre étude indique que les jeunes Noirs qui vivent sous le seuil de la pauvreté font souvent face à des problèmes multiples liés au racisme, à l'immigration, à la langue et à la culture.

De récentes études ont permis de mieux comprendre ce qui influe sur les résultats scolaires des élèves noirs, mais il reste encore beaucoup à apprendre.

À la suite de recherches menées récemment auprès des élèves noirs des écoles secondaires, on sait de manière bien plus précise ce qui préside à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou au décrochage, et quelles sont, dans l'un et l'autre cas, certaines des causes en jeu et de leurs conséquences. Il reste à saisir l'influence de l'école elle-même sur le rendement des élèves. Les entretiens avec les répondants-clés semblent indiquer que l'impact du racisme et de la discrimination institutionnelle est encore mal compris. Les élèves, leurs parents ainsi que certains membres du personnel scolaire ou intervenants communautaires disent que le racisme et les préjugés persistent et constituent des problèmes généralisés à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. Pourtant, aux yeux de la majorité du personnel scolaire, le racisme se présente rarement comme un problème se posant à l'école. De plus, il s'avère que la peur et l'incompréhension masquent souvent le problème du racisme en milieu scolaire. Or, l'une des écoles sondées témoigne de l'intérêt d'un débat ouvert et constructif sur le racisme et les inégalités à caractère racial.

Du point de vue du financement, la situation actuelle n'est pas favorable aux solutions à long terme.

Au cours des entretiens avec les répondants-clés, il a été mentionné que le soutien des projets anti-décrochage de longue haleine s'accommode mal de la réduction des budgets et de l'insécurité financière croissante. Ces dernières années, en effet, le système éducatif a subi d'importantes restrictions budgétaires. Financièrement, les organismes communautaires vivent eux aussi continuellement dans l'incertitude des lendemains, d'autant que les subventions sont souvent limitées dans le temps et irrégulières.

C. Conclusions

Voici le constat que notre étude sur le milieu de l'éducation permet d'établir :

- Les changements survenus depuis 2001 ont consisté surtout en programmes; il ne s'agit pas d'une politique globale. Beaucoup de ces nouveaux programmes sont à porter au crédit de personnes bien intentionnées qui, au sein des organismes publics ou communautaires, ont été émues de la situation. Les politiques gouvernementales ont, dans une certaine mesure, créé les conditions d'apparition de telles initiatives; reste à savoir si celles-ci auraient avantage à être intégrées à une stratégie plus générale censée assurer une meilleure coordination.
- Si importants qu'aient été les efforts déployés jusqu'ici, ils ne constituent à l'évidence qu'un début de solution, tant les causes du décrochage et du faible taux de diplomation des élèves noirs sont multiples et complexes. Dans le droit fil des études menées ailleurs, les jeunes participants à notre recherche ont estimé que le soutien des enseignants, la pédagogie, l'enseignement multiculturel et les programmes extrascolaires ou parascolaires devaient être au cœur des stratégies d'amélioration du taux de réussite des élèves.
- Depuis plusieurs années, les partenariats entre écoles et organismes communautaires s'intensifient. Ils semblent présenter les avantages suivants : a) meilleur accès à des programmes et à des services profitables aux élèves et qui, jusqu'ici, restaient hors d'atteinte pour ces derniers; b) renforcement de la motivation des élèves et de leurs aptitudes à réussir et à préparer leur avenir; c) mise en contact des élèves avec des adultes constructifs et encourageants, présentation d'exemples à suivre.
- La réussite des élèves à l'école repose sur la qualité des programmes et des pratiques, mais aussi sur des relations empreintes de compassion et de sollicitude, tant à l'école que dans les organismes communautaires. Les élèves noirs savent gré aux administrateurs, aux enseignants et aux travailleurs communautaires de leur prodiguer des encouragements, de les soutenir et de les orienter. Leurs parents estiment également qu'il importe d'améliorer les relations entre les établissements et eux-mêmes.
- Afin d'accroître le taux de réussite scolaire des jeunes Noirs, il est nécessaire d'aider les personnes qui travaillent quotidiennement auprès d'eux dans les écoles et les organismes communautaires. Administrateurs, enseignants, conseillers d'orientation et travailleurs communautaires ont besoin d'exercer dans des conditions qui leur permettent d'améliorer leurs politiques, leurs programmes et leurs pratiques de manière à promouvoir l'excellence et l'équité entre tous les élèves.
- Il ne suffit pas de fixer des lignes directrices et de produire des manuels pour réformer. Le personnel des écoles a besoin de temps et de cadres

propices pour réfléchir et échanger entre collègues sur les méthodes d'enseignement, mais aussi pour s'informer des origines et du vécu de leurs élèves et des communautés auxquelles ils appartiennent. Les élèves noirs ont la plupart du temps des enseignants qui ne sont pas issus du même terreau culturel et social. Lors des débats des groupes de discussion, les professeurs ont dit accorder de l'importance aux échanges entre collègues sur la diversité culturelle, le racisme et l'équité.

- Notre étude a montré que ceux qui sont aux commandes dans les écoles et les organismes communautaires peuvent changer les choses. Les directions d'établissement peuvent mettre en place un cadre propice aux débats sur les relations interraciales et le racisme, de manière à en permettre l'étude sereine et constructive, sans porter de jugement. De leur côté, les organismes communautaires peuvent répondre aux besoins (scolaires ou autres) des élèves et aider le personnel des écoles à acquérir les connaissances et les compétences requises pour s'adapter aux jeunes en fonction de leurs origines et de leur vécu.
- Les écoles et les organismes communautaires ne sauraient agir seuls ou de manière indépendante. Les stratégies visant à améliorer le rendement scolaire et le taux de diplomation des jeunes Noirs doivent être systématiques et holistiques. Quant à l'action, elle doit s'exercer à plusieurs niveaux (politique gouvernementale, milieu scolaire, milieu communautaire et familles).

6. Les aînés

Rapport préparé par Amanda Grenier, Ph.D., Liz Airton et Sarina Isenberg, de l'École de service social de l'Université McGill, dans le cadre de l'étude démographique des communautés noires

Une partie de notre rapport traite des besoins et du vécu des Montréalais âgés de race noire. La première partie présente un ensemble de statistiques démographiques de base (langue, pays d'origine, statut socio-économique, répartition selon le sexe et espérance de vie).

Dans la deuxième partie, nous donnons un aperçu du contexte dans lequel travaillent les prestataires de services auprès des personnes âgées noires, que ce soit dans la collectivité, dans le cadre des loisirs ou en milieu clinique. Les entretiens menés mettent en lumière les besoins des aînés : sensibilité des pourvoyeurs aux réalités culturelles (nourriture, hébergement...), services permettant de rompre l'isolement lié à la double condition de personne âgée et d'immigrant, mesures atténuant les effets profonds de la pauvreté sur l'individu et la communauté. Ce deuxième volet de notre rapport souligne aussi les problèmes du système de prestation actuel, notamment d'accès aux services sociaux. Les causes en sont multiples : langue (difficulté à communiquer en français); défiance traditionnelle à l'égard des services de ce genre et de leurs prestataires (travailleurs sociaux, etc.); prédilection pour le soutien entre proches appartenant à différentes générations; écart entre la perception que la communauté a d'elle-même et la compréhension qu'en ont les prestataires de services sociaux. Enfin, on explique comment, compte tenu de ces différents obstacles, la communauté noire a su faire preuve d'originalité en répondant elle-même à ses besoins par l'intermédiaire des organismes communautaires ou d'inspiration religieuse. Ces intervenants offrent en effet des services auxquels les aînés ont, sur le plan culturel ou matériel, plus facilement accès, qu'il s'agisse des repas, des visites, des activités à caractère social, des loisirs ou des séances d'information sur les questions entourant la santé, l'aide financière ou les prestations gouvernementales. Cependant, si ces services constituent pour les aînés un élément indispensable de leur bien-être, ils ne peuvent suffire à répondre à tous leurs besoins, en matière de santé notamment.

Dans la troisième partie, nous développons certains grands thèmes à partir d'entretiens ayant permis de recueillir le témoignage de onze aînés de la communauté noire montréalaise. Il s'agissait de six femmes et de cinq hommes de 78 à 93 ans, trois nés au Canada et les autres, dans les Antilles ou les Caraïbes. Cinq thèmes se sont dégagés. Tout d'abord, le racisme généralisé et structurel qui a souvent caractérisé les premiers temps de l'établissement de nos

interlocuteurs à Montréal, qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, de l'accès aux services, de l'exclusion sociale ou de la barrière de la langue (pour les non-francophones). Le souci d'acquérir et de préserver son autonomie – le plus souvent par un travail acharné et beaucoup de persévérance – constitue le deuxième des sujets abordés. Vient ensuite l'importance d'une foi solide et du rôle de la religion dans l'existence de nombreuses personnes âgées. Les deux derniers thèmes reposaient sur les notions indissociables de solidarité au sein de la communauté et entre les générations, les participants insistant sur la cohésion nécessaire de la communauté noire et sur sa structuration souhaitable en véritable collectivité, par le moyen de la religion et de la spiritualité, ainsi que sur la promotion de la solidarité. Toujours selon nos interlocuteurs, la communauté doit saluer les combats menés en son sein et les réalisations de ses membres, sans oublier par ailleurs ses obligations à l'égard des plus jeunes. Concernant ces derniers, les aînés que nous avons interrogés se disent préoccupés par les questions de niveau d'instruction, de déférence à leur endroit et de respect de la loi.

En terminant, nous analysons ce qu'une telle étude peut enseigner aux responsables politiques. Deux grandes leçons peuvent être tirées pour l'avenir : d'abord, les effets cumulés du racisme et de la discrimination subis dans les premiers temps de l'existence peuvent s'exercer encore au soir de la vie. Une des principales conséquences à en tirer renvoie au système de revenu de retraite à trois paliers du Canada. Les Noirs ayant tendance à travailler toute leur vie, il leur est difficile de se préparer une retraite qui ne soit pas marquée par un état continu de pauvreté. Deuxième leçon à l'usage des décideurs : la solidité et la ténacité dont fait preuve la communauté noire, face aux barrières structurelles omniprésentes qui s'opposent à son avancement, constituent de grands atouts pour elle et particulièrement pour ses membres les plus âgés.

Un dernier mot pour conclure : se faisant l'écho d'autres sections du présent rapport, nos constatations rappellent la nécessité, pour les chercheurs et les décideurs politiques, de replacer la communauté noire dans son contexte historique. Notre étude montre qu'il est vital d'amener la communauté à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la santé, le bien-être et l'intégration sociale de ses aînés. Les entretiens avec ces derniers et les prestataires de services le soulignent : les organismes communautaires noirs desservent déjà des personnes âgées, non sans subir des contraintes considérables dues au manque de moyens financiers, humains et matériels (locaux, notamment). Sans faire l'impasse sur les changements structurels qu'impose la prise en compte d'un désavantage subi toute la vie, chercheurs et responsables politiques doivent comprendre que le savoir-faire acquis par la communauté noire en matière de prestation de services ciblés, ainsi que le savoir tout court de ses aînés, constituent un atout essentiel.

7. Résumé des résultats

Rapport préparé par Jim Torczyner, Ph.D., de l'École de service social de l'Université McGill, dans le cadre de l'étude démographique des communautés noires

En 2006, Statistique Canada dénombrait 783 795 Noirs sur le territoire canadien, dont 169 065 à Montréal. Ces chiffres témoignent, pour les dix dernières années, d'un taux d'augmentation phénoménal (supérieur à 37 %).

Aujourd'hui, plus de 20 % des Noirs canadiens vivent à Montréal. En 2006, les 783 795 Noirs vivant au Canada constituaient 2,5 % de la population totale. Plus de 60 % des Noirs vivent en Ontario et 24 %, au Québec. Les Noirs représentent 2,5 % de la population canadienne, mais les proportions sont beaucoup plus élevées à Toronto (6,9 %) et à Montréal (4,7 %).

À Montréal, c'est au nord-est, dans les quartiers majoritairement francophones de Saint-Michel, Rivière-des-Prairies et Montréal-Nord que se trouvent les plus fortes proportions de Noirs de toute la ville. Elle est de pratiquement un sur cinq dans le quartier Saint-Michel et de un sur six à Rivière-des-Prairies comme à Montréal-Nord. Plus de 34 000 Noirs habitaient ces quartiers en 2006, soit 20 % de la population noire montréalaise.

En 2006, près de 26 000 Noirs vivaient plus à l'ouest, dans les quartiers davantage anglophones de Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce/Montréal-Ouest, Lasalle et Petite-Bourgogne/Saint-Henri. Ils comptaient pour 15 % de tous les Noirs vivant à Montréal. En 1996, un résident de ces quartiers sur dix était de race noire.

C'est surtout à Laval que la communauté noire s'est agrandie au cours de la dernière décennie. Près de 17 000 Noirs y vivaient en 2006. Le taux d'augmentation du nombre de Lavallois noirs a atteint le chiffre remarquable de 81,6 %, en grande partie imputable à sa classe moyenne en pleine croissance.

7.1. Structure par âge et par sexe de la communauté noire canadienne

La communauté noire demeure beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population montréalaise. En 2006, presque un Montréalais noir sur deux (43,3 %) avait moins de 25 ans, alors que la proportion était légèrement inférieure à 30 % (29,4 %) pour l'ensemble de la population.

Au moment du recensement, un membre sur quatre (26,6 %) de la communauté noire avait moins de 14 ans, alors que la population non noire ne comprenait que 16,8 % d'enfants.

En 1996, la proportion de personnes de plus de 65 ans était plus de deux fois plus élevée dans la population non noire que dans la communauté noire (13,3 % contre seulement 6,4 %).

Au sein de la communauté noire, les proportions de femmes et d'hommes sont respectivement de 52,9 % et de 47,1 %. Quelle que soit la tranche d'âge, les femmes sont plus nombreuses. L'écart augmente avec l'âge.

7.2 La question linguistique

Pour plus de la moitié des Noirs montréalais, le français n'est pas la langue maternelle (55,4 %). L'anglais est la langue parlée à la maison pour plus d'un Noir sur cinq (21,3 %). Le tiers des résidents noirs de Montréal (33,8 %) ne parlent ni français ni anglais à la maison.

L'usage du français comme langue maternelle s'est accru dans la communauté noire (le nombre de locuteurs est passé de 36,2 à 39,8 %), alors qu'il diminuait dans le reste de la population (de 68,2 à 66,1 %). Tant dans la communauté noire que dans le reste de la population, le choix de l'anglais comme langue principale a diminué, tandis qu'augmentait le pourcentage de personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français.

Ces dix dernières années, le bilinguisme a fait de nets progrès au sein de la communauté noire : en 2006, 44,5 % de ses membres étaient bilingues, alors qu'ils n'étaient que 35,8 % en 1996. Par contre, il est impossible pour les Noirs montréalais qui ne parlent qu'anglais (soit 1 sur 8) de communiquer avec ceux qui ne s'expriment qu'en français (soit plus de 4 sur 10). Autrement dit, moins de la moitié des membres de la communauté noire (c'est-à-dire seulement ceux qui sont bilingues) peuvent converser à la fois avec les anglophones et les francophones unilingues qui, eux, forment plus de la moitié (55 %) de cette population.

La langue maternelle des hommes est plutôt le français (et le français seulement), celle des femmes plutôt l'anglais (et l'anglais seulement). Près de la moitié (48,2 %) des hommes de race noire sont bilingues; chez les Noires, le pourcentage est nettement inférieur (41,2 %).

Le taux de bilinguisme est un peu plus élevé chez les Noirs de 15 à 24 ans que chez les non-Noirs de la même tranche d'âge (66,6 % contre 64,1 %). Au-delà de 65 ans, seul un Noir sur six est bilingue.

7.3 Effets de l'immigration sur la communauté noire montréalaise

Parmi les Noirs montréalais, 95 000 (soit 56 % de la communauté) sont des immigrants. Quatre Noirs montréalais sur dix (40,3 %) ont immigré au Canada au cours des 25 dernières années.

Cette immigration accélérée se poursuit : à Montréal, on comptait 27 265 personnes de race noire ayant immigré au Canada durant la période 1991-2000. Enfin, pendant la période 2001-2006 (celle sur laquelle a porté le dernier recensement), 22 655 autres immigrants noirs se sont installés à Montréal. Les Noirs montréalais se répartissent en trois groupes : les natifs du Canada (40 %), ceux nés dans les Caraïbes (41 %) et, en troisième lieu, les personnes originaires d'Afrique (16 %). Près de huit immigrants noirs sur dix (78,7 %) originaires des Caraïbes sont nés en Haïti. Ils représentaient en 2006 plus de trois Noirs montréalais sur dix (31 %).

On notait en 2006 que près de 27 000 membres de la communauté noire montréalaise étaient nés sur le continent africain, soit une personne sur six (15,9 %). La hausse a été forte entre les deux recensements : ce pourcentage n'était que de 12,7 % en 1996. Ces quinze dernières années, la communauté noire africaine a plus que décuplé. Le Congo est le pays d'origine de la majorité des immigrants africains.

En matière de politique d'immigration, la préséance accordée aux femmes s'est manifestée à toutes les périodes d'immigration depuis 1961. Entre 1961 et 1991, on comptait parmi les immigrants noirs de Montréal 57 % de femmes contre seulement 43 % d'hommes.

Les immigrantes noires sont le plus souvent natives des Caraïbes, alors que la majorité des hommes (53 %) sont nés en Afrique.

Parmi les Noirs montréalais qui ont émigré au Canada après 2001, un sur cinq (20,1 %) était sans emploi en 2006.

7.4 Profil Socio-économique des noirs montréalais

7.4.1 Niveau d'instruction¹

Les taux de diplomation universitaire ont nettement augmenté : en 1996, à peu près **un membre de la communauté noire sur dix (10,8 %)** avait obtenu un grade universitaire. **En 2006, cette proportion était passée à un sur six (16,5 %).** **Par contre, en ce qui a trait aux études supérieures, les Noirs sont encore loin derrière le reste de la population.**

Les personnes d'au moins 65 ans et les jeunes de 15 à 24 ans ont généralement un niveau d'instruction moins élevé que les autres. Elles ne représentent que 8,7 % des Noirs de 15 ans et plus, mais 17 % de l'ensemble des Noirs sans diplôme d'études secondaires.

Dans la communauté noire comme dans le reste de la population, les 25-44 ans possèdent manifestement un niveau d'instruction plus élevé. Bien que représentant moins de la moitié des « 15 ans ou plus » (43,6 %) de la communauté, les 25-44 ans constituent près des deux tiers (63 %) des diplômés universitaires noirs.

Les Noirs de 25 à 44 ans continuent d'accuser un certain retard par rapport aux Montréalais non noirs du même groupe d'âge, dont près d'un tiers (31,9 %) ont obtenu un grade universitaire.

Comme en 1996, on observait en 2006 un écart notable entre les femmes noires et, d'une part, leurs congénères masculins ainsi que, d'autre part, l'ensemble des Montréalaises. L'analyse indique clairement que l'égalité socio-économique passe par une meilleure scolarisation des femmes de race noire, quel que soit leur âge.

Les nouveaux immigrants affichent un niveau d'instruction nettement plus élevé que celui des Noirs nés au Canada et de ceux qui ont immigré avant 1990 : ils sont deux fois plus nombreux à avoir obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle que les Canadiens noirs de souche (6,2 % contre 3,1 %).

¹ Toute comparaison entre les données de 1996 et de 2006 relatives au niveau de scolarité doit être menée avec prudence. Des changements sont en effet intervenus, qu'il s'agisse des questions posées ou de la collecte et du traitement des données. Le recensement de 2006 portait avant tout sur les titres obtenus plutôt que sur la fréquentation (ex. : nombre d'années d'études terminées ou de fréquentation avec ou sans titres scolaires). Les données de 1996 prises en compte se rapportent au « plus haut niveau de scolarité atteint », une variable impossible à dériver des données du recensement de 2006. Pour plus de détails, consulter le *Guide de référence pour la scolarité, Recensement de 2006* publié par Statistique Canada.

Le niveau d'instruction général de l'ensemble de la population montréalaise est supérieur à celui de la population canadienne, et c'est également le cas des Noirs montréalais par rapport aux Noirs canadiens.

7.4.2 Niveaux de revenu

Au moment du recensement, le revenu moyen (toutes sources confondues) des Noirs était inférieur du tiers à celui de l'ensemble des Montréalais (22 701 \$ contre 34 196 \$).

- En 2006, un Noir sur trois (34 %) disposait d'un revenu total inférieur à 10 000 \$. Dans le reste de la population, c'était le cas de moins de une personne sur quatre (23,8 %).
- Le revenu total annuel de près de sept Noirs sur dix (68 %) était inférieur à 25 000 \$. La proportion dépassait à peine la moitié (51,6 %) dans le reste de la population.
- En 1996, on comptait deux fois plus de membres de la classe moyenne parmi les non-Noirs : moins de un Noir sur treize (7,5 %) affichait un revenu compris entre 45 000 et 75 000 \$, alors que la proportion était de un sur six (15,9 %) dans le reste de la population.
- Dans la catégorie « revenu supérieur à 75 000 \$ par an », on comptait quatre fois plus de non-Noirs que de Noirs (7,2 % contre 1,8 %). En 2006, un Noir sur 200 (0,6 %) disposait d'un revenu supérieur à 100 000 \$. Cette proportion était six fois plus élevée dans le reste de la population (3,4 %).
- Plus on monte dans l'échelle des revenus, plus les non-Noirs y sont surreprésentés et les Noires, sous-représentées : en 2006, un homme non noir sur neuf (11 %) gagnait plus de 75 000 \$, soit une proportion bien supérieure à celle des femmes non noires (3,6 %, soit une sur 27). On trouve encore moins d'hommes de race noire dans cette tranche de revenu (2,7 %, soit un sur 40). Viennent enfin les Noires, bonnes dernières : une sur 100 (1,3 %) avait touché plus de 75 000 \$ en 2006, soit une proportion dix fois plus faible que celle des hommes non noirs.
- Parmi les femmes noires de 25 à 65 ans, environ six sur dix gagnaient moins de 25 000 \$ en 2006. C'était le cas de moins de la moitié des femmes non noires de la même génération, et de moins de un tiers des hommes non noirs appartenant également à cette tranche d'âge.
- Au-delà de 65 ans, huit Noires sur dix (80 %) et trois non-Noires sur quatre (74,8 %) gagnaient moins de 25 000 \$. Chez les hommes de la même génération, les proportions étaient d'environ les deux tiers (67,9 %) dans la communauté noire et de moins de la moitié (48,1 %) dans le reste de la population.
- Dans la tranche d'âge 45-64 ans (la période de l'existence où le revenu est normalement le plus élevé), les inégalités constatées sont encore plus frappantes : en 2006, seule une Noire sur 50 (2,1 %) gagnait plus de

75 000 \$. Les hommes de race noire étaient deux fois plus nombreux (4,6 %, soit plus de un sur 25) et les hommes non noirs, neuf fois plus (17,9 %).

- La plupart des jeunes de 15 à 24 ans gagnent moins de 25 000 \$. Dans la communauté noire, près des trois quarts d'entre eux (73,2 %) disposaient même de moins de 10 000 \$ en 2006; entre 10 000 et 25 000 \$, la proportion est de 23 %. **Au total, le revenu annuel de 96 % des 15-24 ans noirs était inférieur à 25 000 \$.**

7.4.3 Niveau d'instruction et revenu total

À niveau d'instruction égal, les membres de la communauté noire gagnent nettement moins que le reste de la population. De plus, les Noirs les plus instruits ont un revenu systématiquement moins élevé que les non-Noirs dont le niveau de scolarité est plus faible.

En 1996, le revenu de trois Noirs sur dix (30,3 %) ayant obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle (maîtrise ou doctorat) ou un grade supérieur en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie dépassait 45 000 \$. La proportion de ceux qui, dans ce groupe, gagnaient plus de 100 000 \$ était de 6,4 %. À niveau égal, c'est plus de la moitié des non-Noirs (54,4 %) qui gagnait au moins 45 000 \$. La proportion de ceux dont le revenu dépassait 100 000 \$ était de 17,1 % (une personne sur six).

Un Noir sur cinq (22,8 %) titulaires d'un baccalauréat gagnait 45 000 \$ ou davantage; la proportion de ceux dont le revenu dépassait 100 000 \$ était de 1,4 %. En ce qui concernait les diplômés universitaires non noirs, ces pourcentages étaient respectivement de 42,4 % (plus de quatre personnes sur dix) et de 8 % (une personne sur douze).

La moitié (50,4 %) des Noirs qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires disposaient de moins de 10 000 \$ en 2006. En dehors de la communauté noire, ce pourcentage était nettement inférieur : 38,3 %.

Le taux d'achèvement des études secondaires a moins d'incidence sur le revenu des Noirs que sur celui du reste de la population : la proportion de Noirs gagnant moins de 10 000 \$ tout en ayant terminé leurs études secondaires était de 43 %. Parmi les non-Noirs, cette proportion était de 27,6 %.

7.4.4 Groupes de professions et revenu total²

² Les données relatives aux professions ne s'appliquent pas aux personnes sans emploi d'au moins 15 ans qui n'ont jamais effectué de travail rémunéré ni été à leur compte, ou dont la dernière occupation remonte au 1^{er} janvier 2005. Dans le cas de Montréal, 87 910 personnes de race noire ont été prises en compte.

Les Noirs sont sous-représentés dans les professions de prestige et lucratives, et surreprésentés dans les professions peu considérées et peu rémunératrices. On trouve peu de Noirs gestionnaires (1,8 %), juges, avocats ou notaires (1,4 %), ou encore médecins ou dentistes (1,8 %). En 2006, moins de 2 % de ces professionnels étaient noirs.

La communauté noire a fait des percées dans le monde de l'éducation et des services sociaux.

Les Noirs sont également surreprésentés dans celle des catégories « vente et service » où sont classées des professions moins considérées et moins lucratives, ainsi que dans le secteur du travail de bureau.

Un constat se dégage clairement : l'une des raisons pour lesquelles les Noirs gagnent moins que les autres est qu'ils sont surreprésentés dans les catégories de professions les moins lucratives, et sous-représentés dans les catégories regroupant les métiers les plus rémunérateurs.

Non seulement les Noirs sont dans l'ensemble moins rémunérés mais, dans chaque catégorie professionnelle, ils gagnent également moins que leurs confrères.

- Les gestionnaires non noirs sont trois fois plus nombreux que les Noirs dans la tranche de revenu « 75 000 \$ ou davantage » (31,7 % contre 11,9 %).
- Dans la tranche « moins de 25 000 \$ », les gestionnaires noirs sont deux fois plus nombreux que les autres (43,9 % contre 20,9 %).
- Parmi les avocats, juges et notaires, on trouve deux fois et demie plus de non-Noirs que de Noirs à gagner plus de 75 000 \$ (48,6 % contre 19,4 %).
- Inversement, les avocats, juges et notaires noirs sont presque deux fois plus nombreux que les autres dans la catégorie « moins de 25 000 \$ » (30,6 % contre 17,5 %).

7.4.5 Connaissance des langues officielles et revenu total

Les personnes bilingues sont plus susceptibles de gagner davantage que celles qui ne parlent que le français ou que l'anglais, et ce, qu'elles soient noires ou non.

7.4.6 Taux d'activité sur le marché du travail³

En 2006, le taux d'activité des Noirs sur le marché du travail était un peu plus élevé que celui de l'ensemble des Montréalais (68,4 % contre 66,4 %), ce qui signifie que la ville comptait proportionnellement davantage de Noirs que de non-Noirs à travailler ou à chercher un emploi. Les hommes étaient par ailleurs plus actifs que les femmes, aussi bien dans la communauté noire que dans le reste de la population.

Les jeunes Noirs de 15 à 24 ans sont moins susceptibles que les jeunes non-Noirs de figurer dans la population active (leurs taux d'activité respectifs sont de **53,9 %** et **63,3 %**).

En ce qui a trait aux personnes âgées, on constate que les Noirs restent actifs beaucoup plus souvent que le reste de la population.

7.4.7 Taux de chômage

On constate qu'il y avait à Montréal, en 2006, deux fois plus de chômeurs noirs que de chômeurs non noirs (13,4 % contre 6,6 %). Les femmes étaient davantage touchées, à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté noire.

Dans chaque tranche d'âge, le chômage sévit davantage parmi les Noirs que dans le reste de la population.

Les nouveaux arrivants noirs courent plus de risques de ne pas trouver d'emploi.

7.4.8 Niveau de scolarité et taux de chômage

Pour chaque niveau d'instruction, on relève proportionnellement deux fois plus de chômeurs noirs que de non-Noirs.

Les diplômés universitaires noirs courent deux fois plus de risques d'être sans emploi que leurs homologues non noirs : les proportions respectives étaient en 2006 de une personne sur neuf (10,9 %) et de seulement une sur vingt (5,4 %).

³ L'activité sur le marché du travail fait référence à la situation de la population de 15 ans et plus durant la semaine (du dimanche au samedi) précédant le jour du recensement. Les répondants étaient classés en personnes « occupées », « au chômage » ou « inactives ». La population active est formée des deux premières catégories (*Dictionnaire du Recensement de 2006*, n° 92-566-XWE au catalogue de Statistiques Canada). On calcule le taux d'activité en faisant la somme du nombre d'employés et de chômeurs, que l'on divise ensuite par le nombre de personnes de plus de 14 ans dans la population totale. Le taux de chômage est le pourcentage de la population active au chômage par rapport à la population active totale.

Quant aux Noirs qui ont obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle, ils sont plus nombreux au chômage que les non-Noirs qui n'ont pas terminé leurs études secondaires (13,4 % contre 12 %).

7.4.9 Taux d'accession à la propriété

Les Noirs qui possèdent une maison sont minoritaires.

À Montréal, il y a proportionnellement autant de locataires noirs (62,2 %) que de propriétaires non noirs (62,9 %)!

7.5 Taux de pauvreté parmi les Noirs montréalais

Au moment du recensement, le taux de pauvreté des Noirs était deux fois plus élevé que celui du reste de la population (39,2 % contre 20,2 %). Le taux de pauvreté des Noires est de loin supérieur à celui de leurs homologues masculins : 38,5 % d'entre elles sont pauvres, contre 33,9 % pour ces derniers. Les moins pauvres sont les hommes non noirs, suivis de près par les femmes.

À Montréal, près de un enfant noir de moins de 15 ans sur deux vivait en 2006 sous le seuil de la pauvreté, soit plus de deux fois plus que les enfants non noirs dans la même situation (47,1 % contre 21,6 %). Les enfants noirs représentaient à peine 8 % (7,8 %) du total des moins de 15 ans, mais près de 17 % des enfants défavorisés. Dans la communauté noire, près de un Montréalais pauvre sur trois avait moins de 15 ans, toujours en 2006. Au moment du recensement, un Montréalais noir de 65 ans ou plus sur trois (33 %) était pauvre.

7.6 Structure familiale

7.6.1 Composition des familles

En 2006, le pourcentage de Noirs vivant dans des familles époux-épouse était sensiblement inférieur à celui observé dans le reste de la population. Les chefs de famille monoparentale étaient proportionnellement deux fois plus nombreux dans la communauté noire. Plus de quatre enfants noirs sur dix (42,3 %) de moins de 14 ans vivaient dans une famille monoparentale, soit une proportion supérieure de plus du double à celle des enfants non noirs dans la même situation (17,9 %).

7.6.2 Structure des familles et revenu

Dans la communauté noire comme dans le reste de la population, les familles époux-épouse sont celles dont la situation financière est la moins précaire.

Les familles époux-épouse noires sont beaucoup plus susceptibles d'avoir une maison que les autres membres de la communauté noire.

Au sein de la communauté noire, plus de la moitié (51 %) des familles monoparentales vivaient en 2006 sous le seuil de la pauvreté; cette proportion était de trois familles monoparentales sur dix (29 %) dans le reste de la population.

Seul un Noir de 65 à 79 ans sur quatre (25,8 %) vivait avec sa conjointe en 2006; une Noire sur six (16,5 %) vivait avec son conjoint. Au-delà de 80 ans, ces proportions tombent respectivement à une personne sur cinq (18,3 %) et à une personne sur 25 (4,8 %).

Les données démographiques soulignent la remarquable capacité des familles noires à rester soudées d'une génération à l'autre : toujours dans la tranche d'âge 65-79 ans, une personne de race noire sur huit (12,6 %) était chef de famille monoparentale; au-delà de 80 ans, la proportion était encore de près de une personne sur cinq (18,5 %). Les personnes âgées noires sont au moins trois fois plus susceptibles de vivre au sein de leur famille. Au-delà de 80 ans, ces proportions passent respectivement à trois personnes sur dix (31,7 %) et à moins de une personne sur douze (8,3 %).

Au moment du recensement, près du quart (23,2 %) des Noires âgées d'au moins 15 ans étaient chefs de famille monoparentale. C'était trois fois plus que dans le reste de la population (8,8 %). À l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté noire, les femmes de 15 à 24 ans ne constituent pas la principale fraction des chefs de famille monoparentale (4,5 % d'entre elles seulement se trouvaient dans cette situation en 2006). Dans la communauté noire, ce sont les femmes de 45 à 64 ans qui sont le plus souvent monoparentales : plus du tiers (34,2 %) l'étaient en 2006, soit 3,5 fois plus que dans le reste de la population.

Le taux de monoparentalité des Noires est au moins deux fois plus élevé que celui des non-Noires, et ce, quelle que soit la tranche d'âge.

La très grande majorité des membres de la communauté noire se marient entre eux. Cependant, il est plus fréquent de voir un homme épouser une femme non noire que de voir une Noire épouser un non-Noir.

Moins de la moitié (44,4 %) des enfants noirs (tous âges confondus) se trouvent dans des familles époux-épouse où les parents sont tous les deux noirs.

Au moment du recensement, 5 710 enfants noirs vivaient dans des familles mixtes. Un autre groupe de 4 490 enfants (encore une fois, tous âges confondus), vivaient dans des familles époux-épouse ou monoparentales où les

parents n'étaient pas noirs. Toutes ces structures familiales plus complexes sont le foyer d'environ un enfant noir montréalais sur sept (13,9 %).

Étude démographique des communautés noires

Bibliographie

ANNOUAL, P. et MARSHALL, C. *Developing a new model of service for African Canadians: Enslavement, colonization, racism, identity and mental health: Report of focus group discussions held in Montreal, Halifax and Toronto*, 2007.

AUSTIN, David. « All Roads Led to Montreal: Black Power, the Caribbean and the Black Radical Tradition in Canada », *Journal of African American History*, vol. 92, n° 4 (septembre 2007), p. 516-539.

BERNARD, L. et MCCALL, C. *Jeunes, police et système de justice: La surreprésentation des jeunes noirs montréalais*, Montréal, Québec, CREMIS, 2009.

BERNARD, L. et MCCALL, C. La surreprésentation des jeunes haïtiens dans le système québécois de protection de la jeunesse, *Intervention*, n° 120 (2004), p. 117-124.

COLLISON, Gary. « 'Loyal and Dutiful Subjects of Her Gracious Majesty, Queen Victoria' : Fugitive Slaves in Montreal, 1850-1866 », *Québec Studies*, vol. 19 (1994-95), p. 59-70.

ESTE, David C. « The Black Church as a Social Welfare Institution: Union United Church and the Development of Montreal's Black Community, 1907-1940 », *Journal of Black Studies*, vol. 35, n° 1 (2004), p. 3-22.

FLEGEL, Peter F. « Challenges to Canadian Multiculturalism: The Case of Black Montreal », *Canadian Issues/Thèmes canadiens* (février 2002), p. 39-41.

GAY, Daniel. *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Sillery, Québec, Septentrion, 2004, 514 p.

GAY, Daniel. « Portrait d'une communauté : Les Noirs du Québec, 1629-1900 », *Cap aux Diamants*, n° 79 (automne 2004), p. 10-12.

- JARVIS, G.E., KIRMAYER, L.J., JARVIS, K.J. et WHITLEY, R. The role of Afro-Canadian status in police or ambulance referral to emergency psychiatric services, *Psychiatric Services*, 56 (6) (2005), p. 705-709.
- LAFORTUNE, G. et KANOUTÉ, F. Stratégies identitaires d'élèves de première et de deuxième génération d'origine haïtienne à Montréal, *Revue de l'Université de Moncton*, 38 (2) (2007), p. 33-71.
- LASHLEY, M., BLAKE, C., HUSSAIN, M., MACLEAN, R., MEASHAM, T. et C. ROUSSEAU. *Student success: The identification of strategies used by Black Caribbean youth to achieve academic success*, 2005.
- LASHLEY, M. The unrecognized social stressors of migration and reunification in Caribbean families, *Transcultural Psychiatry*, 37(2) (2000), p. 203-217.
- LAVERGNE, C., DUFOUR, S., SARNIENTO, J. et DESCÔTEAUX, M.E. La réponse du système de protection de la jeunesse montréalaise aux enfants issus des minorités visibles, *Revue Intervention*, n° 131 (2009).
- LAVERGNE, C., DUFOUR, S., TROCMÉ, N. et LARRIVÉE, M.C. Visible minority, Aboriginal and Caucasian children investigated by Canadian Protective Services, *Child Welfare*, 87 (2) (2008), p. 59-76.
- MACKEY, Frank. *Black Then: Blacks and Montreal, 1780s-1880s*, Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press, 2004, xii-225 p.
- MC ANDREW, M et LEDENT, J. (avec la collaboration de AÏT-SAÏD, R.) *La réussite scolaire des jeunes noirs au secondaire québécois : Rapport final*, Montréal, Québec, Centre de recherche interuniversitaire sur l'immigration, l'intégration, et la dynamique urbaine, Université de Montréal, 2008.
- MC ANDREW, M et LEDENT, J., and AÏT-SAÏD, R. La performance des élèves des communautés noires aux examens ministériels du secondaire Québécois : Cohortes 1994, 1995, 1996, *Journal of International Migration and Integration*, 7(2) (2006), p. 301-326.
- MC ANDREW, M et LEDENT, J. (avec la collaboration de AÏT-SAÏD, R.) *La réussite scolaire des jeunes noirs au secondaire*, Montréal, Québec, Centre de recherche interuniversitaire sur l'immigration, l'intégration, et la dynamique urbaine, Université de Montréal, 2005.
- OGBUABU, B.C. *In search of communal identity: The role of the Black community in identify formation among Nigerian youth*, Thesis submitted in partial fulfillment of the Doctor of Philosophy, School of Social Work, McGill University, 2007.

PERRAULT, M. et BIBEAU, G. « *La gang : une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise* », Québec, Boréal.

POTVIN, M. Les jeunes de la deuxième génération haïtienne à Montréal : entre la communauté « réelle » et la communauté « représentée », *Sociologie et sociétés*, 29 (2) 1997, p. 77-101.

POTVIN, M. Racisme et citoyenneté chez les jeunes Québécois de la deuxième génération haïtienne In POTVIN, M., FOURNIER, B. et COUTURE, Y. (Eds.) *L'individu et le citoyen dans la société moderne*, Montréal, Québec, Presses de l'Université de Montréal, 2000.

POTVIN, M. La réciprocité des regards entre deux générations d'origine haïtienne au Québec, *Migrations et Société*, 19 (113) (2007), p. 169-206.

ROUSSEAU, C., HASSAN, G., MEASHAM, T., MOREAU, N., LASHLEY, M., CASTRO, T., BLAKE, C. et MCKENZIE, G. From the family universe to the outside world: Family relations, school attitude, and perception of racism in Caribbean and Filipino adolescents, *Health & Place*, 15 (3) (2009), p. 751-760.

ROUSSEAU, C., HASSAN, G., MEASHAM, T. et LASHLEY, M. Prevalence and correlates of conduct disorder and problem behavior in Caribbean and Filipino immigrant adolescents, *European Child and Adolescent Psychiatry*, 17 (2008), p. 264-273.

ROUSSEAU, C., SAID, T.M., GAGNÉ, M.G., BIBEAU, G. Resilience in unaccompanied minors from the north of Somalia, *Psychoanalytic Review*, 85 (1998), p. 615-637.

ROUSSEAU, C., SAID, T.M., GAGNÉ, M.G., BIBEAU, G. Between myth and madness: The pre-migration dream of leaving among young Somali refugees, *Culture, Medicine and Psychiatry*, 22 (4) (1998), p. 385-411.

SALÉE, D. et LABELLE, M. *Incorporation citoyenne et/ou exclusion ? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*, Report submitted to the Canadian Race Relations Foundation, Toronto, Ontario, 2001.

SIEMERLING, Winfried. « Writing the Black Canadian City at the Turn of the Twenty-First Century: Dionne Brand's Toronto and Mairuth Sarsfield's Montreal », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 64 (2008), p. 109-122.

SMALL, Shirley et Esmeralda M.A. THORNHILL. « Harambec!: Quebec Black Women Pulling Together », *Journal of Black Studies*, vol. 38, n° 3 (janvier 2008), p. 427-442.

SMALL, R., GAGNON, A. J., GISSLER, M., ZEITLIN, J., BENNIS, M., GLAZIER, R. H., HAELTERMAN, E., MARTENS, G., URQUIA, M. L. et VANGEN, S. Somali women and their pregnancy outcomes post-migration: Data from six receiving countries, *British Journal of Obstetrics and Gynaecology*, 115 (13) (2008), p. 1630-1640.

TOUSSAINT, P. *Bibliographie commentée sur les jeunes issus de la communauté haïtienne à l'école québécoise*, rapport soumis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), Montréal, Québec, 2007.

VOLTAIRE, Frantz. *Une brève histoire des communautés noires du Canada*, Montréal, Éditions du CIDIHCA, 2007, 55 p.

WHITLEY, R., KIRMAYER, L.J. et GROLEAU, D. Public pressure, private protest: Illness narratives of West Indian immigrants in Montreal with medically unexplained symptoms, *Anthropology & Medicine*, 13 (3) (2006), p. 193-205.

WHITLEY, R. et GREEN, S. Psychosocial stressors and buffers affecting Black women in Montreal, *Canadian Journal of Community Mental Health*, 27 (1) (2008), p. 37-48.

WILLIAMS, D. Blacks in Montreal, 1628-1986: An urban demography, Montréal, VLB Éditeur, 1989.